

6 B

CONSEIL DU HAINAUT 1702-1723

Répertoire numérique

Répertoire numérique détaillé réalisé par Véronique DEMARS, professeur émérite des Universités sous la direction de Mireille JEAN, directrice des Archives départementales du Nord et sous la responsabilité de Hervé PASSOT, responsable du Service des Fonds.

Sommaire

ntroduction nventaire des registres, papiers et procédure du conseil du Hainaut	6B1
I - L'organisation de la cour	
I-1 Personnel	
Registre aux testaments	
Règlement de la succession sous l'autorité de la cour	
I-2 Comptabilité	
I-3 Correspondance	
I-4 Discipline intérieure et vie de la cour	
II - L'activité de la cour	
II-1 : Le rôle du parquet	
II-2 : Les fonctions de la cour	
A - Fonction d'enregistrement	
1) Enregistrement d'actes royaux de portée générale	
2) Enregistrement d'actes royaux concernant des intérêts particuliers	
B - Pouvoir réglementaire	
•	
1) Justice civile Introduction de l'instance	
Instruction	
Registres aux apostilles Comparutions	
•	
Distribution	
Jugement	
Minutes d'arrêts	
Registres aux sentences et arrêts (registres aux dictums)	
Suivi des pièces des procès portés à la cour	
Procédures en matière civile	
2) Justice criminelle	
Registres aux procès criminels apportés	
Registre aux apostilles	
Arrêts criminels Procédures en matière criminelle	
3) Les frais de justice	
Les épices Les dépens	
·	
Les affirmations de voyages Honoraires d'avocat	
D - Attributions d'ordre économique	
1) L'exécution forcée sur le meubles 2) L'exécution forcée sur les immeubles : la saisie réelle	
III - La chancellerie près la cour	
III - La CHARICERE PLES IA COUL	

Introduction

Cette juridiction a été créée par un édit d'avril 1704 avec le titre de présidial¹. Aux termes de ce texte, le présidial de Valenciennes est compétent pour connaître en appel de toutes les décisions rendues par le Magistrat de Valenciennes, par la Prévôté-le-Comte, par les bailliages de Bouchain, Avesnes, le Quesnoy et Condé et par les prévôtés de Landrecies, Maubeuge, Mariembourg, Philippeville et Agimont. Il statue en dernier ressort dans tous les procès civils dont l'enjeu n'excède pas 250 livres et à charge d'appel au parlement de Flandre dans les autres causes. Ce présidial, érigé en bailliage royal dès décembre 1704 puis transformé en conseil provincial par édit d'avril 1706, sera supprimé par édit de juin 1721².

Le fonctionnement du présidial a été réglé par une déclaration d'avril 1705³ dont l'article 2 dispose que les officiers de cette cour seront distribués en deux chambres ; quant à l'article 4, il précise que ces deux chambres partageront la connaissance des affaires civiles mais que les procès criminels relèveront exclusivement de la seconde. Ces règles ont été aménagées par des lettres patentes de mai 1706 « portant règlement pour le conseil provincial de Valenciennes »⁴ : les articles 1 et 3 confirment le partage en deux chambres et la compétence exclusive de la seconde en matière criminelle et l'article 21 dispose que « l'instruction des procès civils sera réglée sur ce qui se pratique au parlement de Tournay ». Ce règlement sera à nouveau modifié par une déclaration du 17 novembre 1714⁵ qui, dans son article 4, retire à la deuxième chambre sa compétence exclusive en matière criminelle.

Lors de la suppression du conseil du Hainaut, en 1721, le parlement de Flandre a hérité de ses compétences et les pièces ou registres qui se trouvaient alors en son greffe ont donc été transférés au greffe du parlement. Grâce à l'inventaire réalisé à cette occasion⁶, on connaît précisément la nature de ces pièces et registres⁷ qui n'ont malheureusement pas tous été conservés : seule une partie d'entre eux a été archivée dans la sous-série 6B. La réalisation de ce répertoire, précédée par celle d'un répertoire des archives du parlement, a permis de vérifier le contenu de cette série et de la compléter car les analyses effectuées à cette occasion ont révélé l'existence d'un mélange entre le fonds du parlement et celui du conseil de Hainaut. C'est ainsi que quatorze pièces ou liasses de pièces et dix-neuf registres provenant du conseil du Hainaut ont été classés par erreur dans le fonds du parlement, autrement dit dans la sous-série 8B (tantôt dans la sous-série 8B1, tantôt dans la sous-série 8B2)⁸. A l'inverse, quelques articles provenant des archives du parlement se sont égarés dans le fonds du conseil du

¹ Cf. [Six et Plouvain], *Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes, etc. enregistrés au parlement de Flandres...,* Douai, 1785-1790, 12 vol., t. 3, n°, 434, p. 353-359 : « Edit du roi portant création & établissement d'un siège présidial et d'une chancellerie dans les villes d'Ypres & de Valenciennes »

² Id. t. 3, n° 456, p. 438-439 (« Déclaration du roi portant que le présidial établi à Valenciennes par édit du mois d'avril 1704 sera aussi bailliage royal »), n° 479, p. 551-554 (« Edit du roi portant suppression du présidial de Valenciennes & création au lieu d'icelui d'un conseil provincial ») et t. 5, n° 723, p. 35-38 (« Edit du roi portant suppression du conseil provincial de Valenciennes »).

³ Id., t. 3, n° 463, p. 471-482 : « Déclaration portant règlement pour le présidial de Valenciennes ».

⁴ *Id.,* t. 3, n° 482, p. 561-568.

⁵ Id., t. 4, n° 595, p. 290-292 : « Déclaration portant nouveau règlement pour le conseil provincial de Haynaut & Valenciennes ».

⁶ Cf. 6B1.

⁷ Les numéros ou lettres figurant sur la plupart des articles leur ont été attribués à l'occasion de cet inventaire. N. B. : ni les registres aux épices, ni les registres aux saisies réelles et aux consignations n'apparaissent dans cet inventaire. S'agissant des registres aux saisies réelles et aux consignations, il est évident que, comme au parlement, ces registres n'étaient pas déposés au greffe mais restaient entre les mains du receveur qui les transmettait à son successeur lorsqu'il cessait ses fonctions ; cette transmission, indispensable pour assurer le suivi des affaires en cours, lui permettait par ailleurs d'obtenir son quitus. En l'occurrence, la charge de receveur ayant été supprimée avec le conseil, ces registres ont été déposés au greffe du parlement a posteriori, indépendamment des registres du conseil.

⁸ Le registre aux édits et ordonnances, le registre aux édits et déclarations, le registre aux provisions, les deux registres aux procès apportés, les sept registres aux apostilles, un des registres aux comparutions, les deux registres aux distributions et le registre des procès jugés du conseil du Hainaut avaient été classés dans la sous-série 8B2 et deux de ses registres aux épices et son registre aux consignations dans la sous-série 8B1.

Hainaut : tel est le cas de dix registres aux affirmations de voyages⁹ et d'une liasse de papiers ayant appartenu au greffier en chef de la cour de Tournai, Bardet¹⁰. On signalera pour terminer une série d'actes passés devant les hommes de fief d'Etroeungt qui se sont curieusement trouvés partagés entre les sous-séries 6B et 8B¹¹ alors que ces actes ne semblent avoir leur place dans aucune de ces deux sous-séries¹². S'agissant des dossiers de procédure, il est évident à la lecture de l'inventaire 6B1 que seule une infime partie des procès entreposés au greffe lors de la suppression du conseil et transportés au greffe du parlement à la suite de cette suppression se trouve actuellement dans la sous-série 6B. Les autres ont soit été restitués aux parties, soit été mêlés aux archives du parlement, soit disparu.

Le fonds du conseil du Hainaut sera présenté ci-après en suivant le même plan que pour le fonds du parlement de Flandre. Ces deux juridictions ont en effet un mode de fonctionnement parallèle. La présentation des articles restera donc en général assez succincte et le chercheur désireux d'avoir des précisions, notamment sur la tenue ou l'objet des registres, est invité à se reporter aux indications fournies dans le répertoire analytique détaillé du fonds du parlement.

6B1

Inventaire des registres, procès, papiers et procédures du conseil provincial de Hainaut dressé à la suite de sa suppression

Registre. Sur le plat de devant il est écrit « Inventaire ». Le corps du registre est composé de cahiers de formats légèrement différents, foliotés de 1 à 66 puis foliotés et paraphés de 1 à 86, contenant différents inventaires : inventaire des « registres, procès, papiers et procédures, filasses de minuttes de sentences et autres papiers », dressé les 9 et 10 juillet 1721 aux greffes des première et deuxième chambre de l'ex-conseil par Adrien Nicolas de Burges, conseiller au parlement de Flandre, commis par ordonnance dudit parlement du 7 juillet 1721 (fol. 1 à 18 ; les fol. 19-20 sont vierges) ; inventaires des pièces et procès remis par divers ex-conseillers (Francquet, Bonnières, Delbove, Cordier, Volckerick de la Tourelle, Malotau, Florisone, Duchateau et Valée) au greffe du parlement en juillet et octobre 1721 (9 cahiers foliotés de 21 à 48); « inventaire des proces jugez et trouvéz dans le greffe de la seconde chambre [de l'ex-conseil] remis au greffe du parlement », dressé par Deleval, ci-devant greffier du conseil, le 28 avril 1722 et remis au greffe du parlement le 1er mai 1722 (cahier folioté de 49 à 66); « inventaire fait par Jean Baptiste André Agasse, cy devant premier commis au greffe du conseil (...), des pieces, procés et autres effects restés au premier greffe dudit conseil... » des 8 juillet-15 octobre 1722 (cahier dont le premier feuillet a fait l'objet d'une double foliotation : 67 et 1 ; les feuillets suivants sont foliotés de 2 à 86 et les 4 derniers sont vierges et non foliotés).

1721-1722

L'inventaire dressé aux greffes de l'ex-conseil les 9 et 10 juillet 1721 ne semble pas avoir été établi avec une grande rigueur ; il y règne un évident désordre qui ne fait vraisemblablement que refléter le désordre des greffes dans lesquels les registres et autres pièces provenant des deux chambres étaient manifestement mélangés. Il s'est déroulé d'abord au greffe de la première chambre (fol. 1-4 v°) puis au greffe de la seconde (fol. 4 v°-10 v°) et à nouveau au greffe de la première chambre (fol. 10 v°-18). Certaines pièces avaient manifestement été laissées de côté puisqu'elles figurent dans les deux inventaires établis postérieurement lors de leur remise au greffe du parlement (cf.

⁹ Les registres cotés 6B8 à 15 et 17-18 dans l'ancien répertoire étaient en fait des registres du parlement. La table de concordance insérée à la fin de ce répertoire permet de retrouver l'ancienne cote des articles reclassés.

¹⁰ Cf. article 6B42/B/1 de l'ancien répertoire. Cet article – qui contient une forte liasse placée dans un portefeuille cartonné portant la mention « Papiers de ma maison de Conslaville / [paraphe] 133 » – correspond à l'une des pièces reprises dans l'inventaire dressé au domicile de Bardet et déposées ensuite au greffe du parlement en 1699 (cf. 8B2/1466-27, fol. 23 v° : « Autre portefeuille intitulé de ma maison de Conlaville dans lequel il y a une filasse de papier enfilassé cacheté, paraphé et coté / 133 »). Il a été reclassé dans la sous-série 8B1 (cf. 8B1/30884).

¹¹ Cf. 8B2/44, 8B2/1228/4 et 6B43-44 des anciens répertoires du parlement et du conseil du Hainaut.

¹² Cette remarque vaut d'autant plus pour le conseil du Hainaut que les actes conservés sous les anciennes cotes 6B43-44 sont postérieurs à sa suppression. L'ensemble de ces actes provenant des hommes de fief d'Etroeungt a été reclassé en 2E (cf. 2E298).

fol. 49 sq.). On serait en droit de penser que les articles signalés dans l'inventaire établi au greffe de la première chambre concernent tous cette chambre mais ce n'est pas le cas (cf. mention marginale d'un registre aux apostilles de la deuxième chambre fol. 1 v° et mention de 2 registres aux arrêts de cette même chambre fol. 2 r°). L'indexation des articles trouvés dans ces greffes est anarchique : elle se fait par chiffres ou par lettres. Lorsque les articles de l'inventaire se voient affecter un chiffre, il arrive que la suite des chiffres soit interrompue et qu'on reparte à 1 ou que les chiffres se succèdent dans le désordre ; c'est ainsi que les registres inventoriés au greffe de la première chambre le 9 juillet portent les n° 1 à 29 (fol. 1-3 v°), les papiers inventoriés ensuite sont cotés de 1 à 6, puis 12, 10, 11, 70, 7, 8, 9, 10, 2, 11 et A (cf. fol. 3 v°-4 v°). Les registres trouvés au greffe de la deuxième chambre sont cotés de A à Z et les procès de A à Z, puis de AA à ZZ et de AAA à KKK (fol. 5 r°-8 r°. N. B. : tantôt les lettres I, U et Y sont utilisées, tantôt elles ne le sont pas) puis de 1 à 12 (fol. 8 v°-9 r°); les pièces inventoriées fol. 9 v°-10 v° n'ont pas de cote, etc.

I - L'organisation de la cour

I-1: Personnel

Registre aux testaments

6B2

Registre aux testaments des officiers du conseil, avis de père et mère et amortissement.

Registre avec une reliure en parchemin souple contenant 48 feuillets : un feuillet vierge suivi de 13 feuillets foliotés et paraphés, utilisés jusqu'au n° 12, et de 34 feuillets vierges. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux testament (sic) des officiers du conseil et advis de père et de mere et amortissementere (sic) / n° 26 ».

1710-1721

Outre quelques testaments et requêtes en rapport avec la succession d'officiers de la cour (greffier Aerts, conseillers le Vaillant de Wattripont, de Surcques de Ligny et Waymel), ce registre contient un avis de père et mère (qui ne concerne pas un officier du conseil mais Jean Ignace Maurage, avocat en parlement, et Marie Vaudru Marin, son épouse) et des lettres patentes d'amortissement accordées aux religieux carmes de Valenciennes. Le dernier acte enregistré, le 27 mars 1721, est un acte de comparution au greffe de Robert Lefebvre d'Orval, premier président du conseil, à l'occasion du conflit qui l'oppose au président Petit.

Règlement de la succession sous l'autorité de la cour

6B3 De Surcques [Surques] de Ligny, conseiller.

2 pièces.

1717

Inventaire des « papiers et livres qui se sont trouvés dans la maison mortuaire ensuitte des cachets et scellés apposés au cabinet ou lesdittes pieces avoient esté transportées » (3-10 juillet 1717; 2 feuillets). Requête présentée au conseil provincial par dame Eugène Dumetz, veuve du conseiller, en sa qualité d'héritière universelle résultant du testament olographe du défunt du 13 mai 1717, aux fins d'obtenir la levée du scellé apposé sur « les meubles et effets de la maison mortuaire » (1 feuillet; ordonnance marginale du 10 juillet 1717).

6B4 Jean Henry Aerts, greffier criminel.

2 pièces d'un feuillet chacune.

1709

Réquisitoire du procureur du roi du 9 juillet 1709 visant à faire apposer le scellé sur la maison mortuaire du greffier Aerts et à faire dresser « inventaire des titres et papiers qui concerne (sic) le greffe, ainsi qu'il se pratique au parlement de Tournay » (ordonnance marginale du 10 juillet). Procès-verbal d'apposition puis de levée de scellé des 11 juillet et 9 août 1709.

6B5 Jean Charles Doignon, huissier.

3 pièces reliées.

1710

Réquisitoire du procureur du roi du 8 mai 1710 afin de faire dresser inventaire (1 feuillet; ordonnance marginale du même jour). Deux inventaires du 10 mai 1710 : un inventaire « des principaux meubles et effets trouvéz en la maison mortuaire » (1 feuillet) et un inventaire « de tous les titres et papiers concernans [le conseil du Hainaut] ou autres particuliers trouvéz [en ladite] maison » (cahier relié de 4 feuillets; le dernier est vierge).

6B5bis

Carette, procureur

2 pièces : un cahier de 8 feuillets et une pièce volante.

1717

Le cahier a servi à enregistrer le procès-verbal de levée des scellés apposés sur ordre de la cour « tant sur les portes fenetres et garderobe qui composoient et sont trouvéz dans la maison de Me Carette », d'inventaire et de réapposition de scellé « a la porte du comptoir dudit Carette » (19 août 1717) qui est suivi d'un procès-verbal de levée de scellé effectuée à la requête de Jean Baptiste Agasse, curateur judiciairement établi à la maison mortuaire de feu Me Carette (27 août 1717). La pièce volante contient l'acte par lequel Thierry Gérard Masquelier, greffier en chef du conseil, se porte caution « pour Jean Baptiste Agasse, pour les deniers quil poura percevoir des effets provenant de la vente a faire en la maison mortuaire [du procureur Carette] (23 août 1717).

6B6

Jaume Desguillon [Desguillion, Deguillion], receveur des consignations.

2 pièces.

1720

Réquisitoire du procureur général du 4 avril 1720 aux fins de faire « aposer le scellé chez le feu sieur Desguillon [décédé ce jour] pour ensuitte estre dressés inventaires des registres des consignations, autres titres et papiers concernans les fonctions de sa charge et de quelques deniers appartenans auxdites consignations, comme aussy de tous ses meubles et biens au cas quil ny auroit pas de declaration dheritiers » (1 feuillet; ordonnance marginale). Procès-verbal du 5 avril relatant la déclaration d'héritier de Jacques André Desguillion, commissaire aux saisies réelles du conseil et fils du défunt, et la présentation par ce dernier de l'unique registre des consignations (correspondant au 6B118) dont il est resté chargé « comme dépositaire et préposé à l'exercice [de l'office de son feu père] » (1 feuillet).

I-2: Comptabilité

6B7-8 Comptes de la cour.

1705-1717

6B7

1705-1706

Cahier de 6 feuillets avec 29 pièces attachées.

« Compte que rend pardevant Messieurs du conseil provincial d'Haynaut et de Valenciennes le sieur Fredericq Joseph Boulenger, president audit conseil, des sommes qui luy ont esté mises en mains pour les ameublemens du conseil provincial, lors bailliage royal et siege presidial, et de la beuvette qui luy a pareillement esté mise en mains » pour les années 1705-1706, arrêté par les chambres assemblées le 1er juillet 1707, avec pièces justificatives.

6B8 1709-1717

7 cahiers reliés, placés dans une farde moderne portant les mentions « Conseil provincial de Haynaut a Valenciennes / Comptes de la buvette de ce tribunal ». Il est possible que cet article corresponde au « paquet de comptes de la beuvette rendu par plusieurs officiers du conseil provincial cotté a » répertorié dans l'inventaire 6B1, fol. 4 v°.

Comptes présentés au bureau des finances (ou de la finance) du conseil par les conseillers Pierre Jean Joseph Lefebvre « ayant regit la beuvette dudit conseil » (comptes de 1709-1710 et 1711-1712), Charles François Volckerick de la Tourelle (comptes de 1712-1713, 1713-1714 et 1714-1715) et par le procureur spécial de Roland François Waymel du Parcq, avocat général au parlement, héritier de Joseph Gabriel Waymel, son frère, de son vivant conseiller au conseil provincial (comptes de 1715-1716 et 1716-1717). Les deux premiers comptes ne concernent que « la beuvette », les 3 suivants portent sur « les deniers de la beuvette, ensemble des amendes

applicables a la chapelle dudit conseil » et les 2 derniers sur « les deniers de la beuvette, ensemble de l'extraordinaire du conseil et des amendes applicables à la chapelle ».

Un feuillet contenant la « composition du Bureau du conseil de Haynaut et Valenciennes commençant le 30e avril 1720 » a été placé au-dessus de la liasse de comptes (ce « Bureau » comprend 3 formations : bureau de « jurisdiction », de « discipline » et des « finances »).

6B9-11 Pièces relatives à la comptabilité de la cour.

1706-1713

6B9 1706-1708

4 pièces d'un feuillet chacune.

« Déclaration de ce que Monsieur le conseiller de Mullet a paÿé sans quitance », « Mémoire des Messieurs du conseil pour la demy année de pansion deü au sieur Lagrange escheü le premier de janvier 1707 » se terminant par un reçu délivré au conseiller de Mullet le 8 janvier 1708 et deux reçus délivrés au même conseiller en janvier 1708 dont l'un pour le paiement de rames de papier et de plumes fournies au conseil provincial.

6B10 1706-1713

50 pièces reliées et 1 pièce volante.

« Etat de la dépence faite au conseil au faict de la publication de la paix et les reiouissances faites en consequence le [un blanc) de iuin 1713 pour entrer dans le compte general de la beuvette de la meme année », « Estat des ports de lettre receues depuis le 30 davril 1712 iusques au premier de juillet 1713 », ordres de paiements, bons de livraison, reçus délivrés au conseiller Volckerick de la Tourelle qui est parfois qualifié de « comis à la beuvette », « aiant la regie de la beuvette », « receveur de la beuvette ». Parmi ces pièces on signalera un « extrait du registe aux deliberations et deputations du bailliage royal et siege presidial de la province du Haÿnaut et de Valenciennes » du 21 janvier 1706 (députation de Taffin et Volckerick « pour saboucher avec Monsieur de Bagnoles pour les interests du corps »), un passeport en flamand sur papier pré-imprimé délivré au conseiller Volckerick le 22 janvier 1706 et un relevé des sommes reçues au titre de la buvette entre novembre 1712 et juillet 1713.

6B11 1707-1709

33 pièces

« Estat des deniers appartenant a Messieurs les officiers du conseil provincial d'Haynaut et de Valenciennes recus par Monsieur le conseiller de Mullet depuis le 21 janvier 1707 jusqu'au 23 janvier 1709 », « Etat du bois livré au conseil par le sieur conseiller de Mullet depuis le 21 janvier 1708 jusques et compris le 23 de l'année 1709 et autres débours », « Extrait du registre aux délibérations du conseil provincial d'Haÿnaut et de Valenciennes » du 16 avril 1707 (autorisation donnée à de Mullet de rembourser des frais de députation à Paris sur les deniers de la buvette), 3 requêtes présentées au conseil en vue du règlement de prestations fournies avec ordonnance marginale autorisant le conseiller de Mullet à payer (21 mars 1708, 10 et 17 janvier 1709), ordres de paiement, mémoires, états de livraisons ou reçus délivrés au conseiller de Mullet.

La dernière pièce n'a aucun rapport avec la comptabilité de la cour : il s'agit d'une réponse des officiers du conseil du Hainaut à la requête présentée par les officiers du bailliage du Quesnoy au parlement de Tournai pour contester des atteintes du conseil à leur juridiction.

I-3 : Correspondance

6B12 Lettres de cachet et lettres des ministres.

Une liasse encore reliée et 1 pièce volante placées dans un reste de farde moderne portant les mentions « Conseil provincial de Valenciennes / Lettres de cachet et des ministres / 1705-1715 ».

1705-1715

La liasse réunit 77 lettres missives ou de cachet rédigées entre le 5 juin 1706 et le 25 septembre 1715. La pièce volante était sans doute reliée à la liasse ; il s'agit d'une lettre du 26 juillet 1705 (2 feuillets ; au verso du dernier, qui était vierge, il est écrit « n° 70 / 80 pièces »). Cet article correspond sans doute à celui numéroté 70 dans l'inventaire 6B1, fol. 4 r° : « un (sic) filasse de lettres de Cour numeroté 70° contenante quattre vingt pieces ».

OBIC

Lettres envoyées par la cour de Valenciennes.

1706-1717

6 pièces très endommagées par l'humidité.

Un morceau de feuille, sans doute fixé sous le lien réunissant les pièces d'une liasse, sur lequel il est écrit « copie et mémoire pour le xe de[nier] et autres regardant la compagnie / 9 juillet 1717 remis tout ce qui regarde le x [dixième] denier a monsieur Petit, president / n° 10 / 8 pièces » et 5 pièces provenant vraisemblablement d'une autre liasse car elles n'ont aucun rapport avec le dixième denier : 4 sont relatives à un conflit de juridiction avec l'intendant (3 brouillons de lettres non datés et non signés et un brouillon de lettre non signé, daté du 3 décembre 1706) ; la dernière est un bref mémoire décrivant la pratique suivie au conseil provincial du Hainaut s'agissant du paiement des lettres de change signé « M. Desfontaines» [N.B. : Jean Baptiste Nicolas Petit a été reçu président du bailliage et siège présidial le 26 septembre 1705 : cf. 8B2/65, fol. 227 r°. Michel Desfontaines fut président du conseil provincial du Hainaut avant d'être reçu conseiller honoraire au parlement après la suppression du conseil en 1721 : PLOUVAIN, Notes historiques sur les offices et les officiers de la cour de parlement de Flandres, Douai, 1809, p. 33, art. 41].

I-4 : Discipline intérieure et vie de la cour

Délibérations, résolutions et arrêtés des chambres assemblées.

Forte liasse d'une centaine de pièces encore reliées et 7 pièces volantes. Il est possible que cette liasse corresponde à l'article coté n° 12 dans l'inventaire 6B1 (cf. fol. 4 r°: « Une liasse aux resolutions du conseil contenant cent et onze pieces cotté n° 12 »).

Les délibérations ou résolutions ont été adoptées entre le 1er août 1705 et le 29 novembre 1717. La mention « enregistré » portée en marge de bon nombre d'entre elles laisse penser qu'elles ont été consignées dans un registre qui a vraisemblablement disparu (aucune mention d'un tel registre dans l'inventaire 6B1). Cette hypothèse est confirmée par la mention « extrait des registres aux deliberations du conseil d'Haynaut et de Vallenciennes » portée sur l'une des pièces (non datée). Plusieurs pièces ne sont pas à proprement parler des décisions des chambres assemblées, telles les commissions ou certificats des 23 et 26 février et 1er octobre 1712 délivrés par les magistrats commis par la compagnie à la recette de la buvette du conseil.

Les 7 pièces volantes sont : une lettre de cachet adressée au conseil le 27 novembre 1713, un « Tableau de Messieurs les conseillers qui presideront aux audiances a commencer du 1er octobre 1719 jusqu'à pareil jour 1720 », 2 fragments de comptes illisibles et 3 pièces sans rapport avec le conseil du Hainaut (acte de rencharge devant les hommes de fief de Hainaut, procès-verbal dressé par des arpenteurs jurés le 12 mars 1757, requête du procureur du roi au présidial de Flandre non datée).

II - L'activité de la cour

II-1 : Le rôle du parquet

A l'instar du parlement, le conseil provincial du Hainaut pouvait intervenir, sur réquisitions du ministère public, en cas de vacance d'une abbaye située dans son ressort. Au décès d'un abbé, il lui appartenait de procéder à un inventaire, d'apposer le scellé et de désigner des administrateurs provisoires puis, après la désignation du successeur, de lever le scellé et d'installer le nouvel abbé.

Apposition de scellé à l'abbaye d'Hautmont. 6B15

3 pièces.

1710

Commission donnée par le conseil du Hainaut au conseiller André Roty le 8 mars 1710 (1 feuillet ; cachet de cire rouge). Procès-verbal d'apposition de scellé et d'inventaire des 9-10 mars 1710 (6 feuillets). Procès-verbal de levée de scellé et d'installation du nouvel abbé, dom Aubert Petit, du 18 juin 1710 (4 feuillets dont 2 vierges).

6B14

6B13

Apposition de scellé à l'abbaye de Vicogne (Vicoigne).

6 pièces.

1712, 1715-1716

- 3 pièces relatives à l'apposition et levée de scellé intervenue en 1712 : 1° Le réquisitoire du procureur général visant à obtenir la désignation d'un commissaire pour faire apposer le scellé à l'abbaye de Vicogne en raison du décès de frère Guislain Miot, prieur, auquel l'administration de cette abbaye avait été confiée à la suite des arrêts du parlement de Paris du 20 juin 1710 et du Conseil d'Etat du 7 juillet suivant qui l'avait interdite au cardinal de Bouillon, abbé commendataire (1 feuillet ; 4 juin 1712). 2° Une ébauche du procès-verbal d'apposition de scellé et d'inventaire (2 feuillets). 3° Le texte intégral de ce procès-verbal des 5 et 6 juin 1712 suivi du procès-verbal de nomination des administrateurs provisoires du 7 juin et du procès-verbal de levée de scellé et de désignation du frère Moreau, nouveau prieur, pour assurer l'administration, du 16 juin 1712 (cahier de 15 feuillets). On notera que le scellé a également été apposé et levé à Valenciennes chez deux particuliers qui conservaient les archives et titres de l'abbaye.
- 3 pièces relatives à l'apposition et levée de scellé intervenue en 1715 : 1° Le réquisitoire du procureur général visant à faire apposer le scellé à la suite du décès du cardinal de Bouillon, abbé de Vicogne (1 feuillet ; 20 mars 1715). 2° La commission donnée en conséquence, le même jour, au conseiller Volckerick de la Tourelle (1 feuillet en mauvais état). 3° Le procès-verbal de levée du scellé et d'installation du nouvel abbé, Augustin Bertin (2 feuillets ; 25 septembre 1716).

II-2: Les fonctions de la cour

A - Fonction d'enregistrement

1) Enregistrement d'actes royaux de portée générale

Liasses

6B16

6B17-18 Arrêts ordonnant l'enregistrement d'un texte royal.

1705-1721

6B17 1705-1715

Liasse encore reliée mais le lien n'est plus arrêté au-dessus de la liasse. Sur le feuillet fixé sous le lien il est écrit « Dictums qui ordonnent la publication et enregistrement des édits, declarations et ordonnances de Sa Majesté commencans le 21 juillet 1705 jusques et compris le 28 février 1715 / 60 pièces / cotté J / n° 5 ». En réalité la dernière pièce est datée du 25 mars (et non février) 1715 et la liasse ne contient plus que 56 pièces.

Toutes les pièces ne sont pas des dictums. C'est ainsi qu'on trouve dans cette liasse un réquisitoire du 20 novembre 1711 par lequel le procureur général demande l'enregistrement de la déclaration du 28 octobre précédent portant réglementation de la confiscation des biens des condamnés pour duel et une requête présentée par les officiers de la chancellerie établie près le conseil visant à obtenir la publication et l'enregistrement au greffe du procès-verbal d'installation de ladite chancellerie du 7 novembre 1713.

6B18 1717-1721

Liasse d'arrêts, numérotés de 1 à 41, endommagée par l'humidité. Sur le feuillet de présentation qui devait jadis être relié à la fin de la liasse il est écrit « Arrets ordonnant l'enregistrement des edits et declarations du roy / 41 pièces / n° 4 ». Ces arrêts ont été rendus entre le 13 janvier 1717 et le 30 avril 1721.

Registres

6B19 Registre aux édits et ordonnances.

Registre commençant par un feuillet vierge suivi de 237 feuillets utilisés foliotés en haut à droite du n° 2 au n° 173 puis en bas à gauche du n° 174 au n° 237. Sans table. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux edits / et ordonnances de Sa / Majesté

commenceant le vingt et un juillet 1705 / n° 1 ». Ce registre correspond au premier registre mentionné dans l'inventaire 6B1, fol. 1 r°.

1705-1715

Le registre ne contient pas seulement des textes royaux mais aussi des arrêts de règlement (ordonnances) rendus par le conseil du Hainaut ainsi que des arrêts de règlement du parlement enregistrés par ce conseil. Le premier texte, enregistré le 21 juillet 1705, est l'édit de création de la cour de Valenciennes d'avril 1704, l'avant-dernier un arrêt de règlement du conseil provincial du 3 avril 1715 ordonnant la destruction des chenilles et le dernier un arrêt de règlement du parlement du 31 janvier 1715 enregistré par le conseil le 1er février suivant.

6B20 Registre aux édits et déclarations.

> Registre commençant par un feuillet vierge suivi de 145 feuillets non foliotés. Sans table. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux édits et declaration du roÿ commencant le [un blanc] décembre 1712 et finissant le [un blanc]. N° 2 ».

> > 1712-1717

Le registre commence (fol. 1 à 4) par l'enregistrement au conseil provincial, le 26 mars 1715, de l'édit de décembre 1712 « portant creation dans chacun des bureaux des finances d'un office de threzorier de France, conservateur des gages des offices de judicature, police et finance du royaume » et de la déclaration du 17 novembre 1714 « portant nouveau règlement pour le conseil provincial de Haynaut » (cet édit et cette déclaration sont reproduits dans le registre et il est ensuite fait mention de leur enregistrement au parlement le 14 décembre 1714). Il contient ensuite des déclarations et édits royaux promulgués entre le 8 janvier 1715 et août 1717 et enregistrés au parlement de Flandre entre le 1er février 1715 et le 15 octobre 1717. Pour certains de ces textes, il est également fait mention de leur enregistrement au conseil provincial du Hainaut. On signalera toute une série d'édits ou déclarations occupant 25 feuillets concernant la chambre de justice établie par édit de mars 1716 « pour la recherche et punition des crimes, délits, malversations et abus commis depuis le 1er janvier 1689 dans le recouvrement, distribution et maniement des deniers publics ». Ce registre contient par ailleurs deux arrêts de règlement du parlement. Le premier, prononcé le 12 mai 1716, interdit « aux ecclesiastiques et autres gens de main morte d'acquerir a quel (sic) titre que ce soit (...) aucunes terres, maisons et héritages ou autres immeubles sans en avoir obtenu la permission du roy [par lettres d'octroi] et le consentement par ecrit de la communauté de la ville ou village de la scituation des immeubles » et à tous les officiers de justice du ressort de recevoir ou passer aucun acte translatif de propriété au profit des gens de main morte quand ces deux conditions ne sont pas réunies. Le second, en date du 24 décembre 1716, renouvelle les défenses « de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de Cour de Rome (sic) sans lettres patentes du roi ».

2) Enregistrement d'actes royaux concernant des intérêts particuliers

Liasses

6B21-22 Minutes d'arrêts ordonnant l'enregistrement de lettres de provision.

1705-1713

6B21 1705-1706

Liasse de 24 pièces dont un feuillet de présentation sur lequel il est écrit « sentences commencant le 16 juillet 1705 ».

23 minutes d'arrêts rendus entre le 20 juillet 1705 et le 11 janvier 1706. Tous ces arrêts ordonnent l'enregistrement des provisions accordées à des officiers rattachés au présidial de Valenciennes (huissiers au présidial, huissier « audiencier, garde meuble et beuvetier », procureurs, contrôleurs-taxateurs des dépens, receveur des amendes, épices et vacations, receveur des saisies réelles et des consignations, huissier de la chancellerie) sauf un (arrêt du 16 décembre 1705 autorisant Daniel Culot à faire les fonctions d'huissier du présidial à Avesnes). Tous ces arrêts ont été enregistrés dans le registre aux provisions 6B23.

6B22 1713

7 pièces.

Minutes d'arrêts rendus entre le 24 avril et le 13 septembre 1713 (2 pour des offices du conseil et 5 pour des offices de sa chancellerie), toutes enregistrées dans le registre aux provisions 6B23.

Registres

6B23

Registre aux provisions.

Registre contenant 282 feuillets: le premier a servi à des essais de plume, le second est vierge, les 269 suivants ont été utilisés (ils ont été foliotés jusqu'au feuillet 264) et les 11 derniers sont vierges. Au dos il est écrit « Registre aux provisions » et, sur le plat de devant, « Registre aux enregistrements des provisions des particuliers / 1714 / n° 4 / commencant le 12 may 1705 et finissant le 30 juin 1721 ». N. B.: ce registre a été inventorié par P. Denis du Péage avec les registres aux provisions étrangères du parlement (cf. Inventaire alphabétique manuscrit d'un certain nombre de registres compris entre les articles 1 à 1554 de la 2^e série, par P. Denis du Péage, 1929, 2 volumes, 900 p.) mais il provient du conseil du Hainaut: il correspond au n° 4 de l'inventaire 6B1 (cf. fol. 1 v°: « Autre registre contenant l'enregistrement des provisions des particuliers commencans le douze may 1705 et finissant le 30 juin 1721 cotté n° 4 »).

1705-1721

Ce registre commence par l'enregistrement, le 12 mai 1705, d'un « extrait des registres de la cour de parlement » concernant la réception de Thierry Gérard Masquelier à l'office de greffier civil au présidial de Valenciennes. Cet extrait contient l'arrêt du 11 mai 1705, l'acte de prestation de serment du 12 mai 1705, les lettres de provision du 20 juillet 1704 et il est indiqué en marge « quittance de la finance renvoyé plus avant sous la datte du 31 octobre 1708 » (cette quittance se trouve effectivement au fol. 134 v°, à la date du 31 octobre 1708). Comme l'indique la mention portée fol. 2 v° *in fine* (« Sur le même registre estoit encore ecrit, etc. »), il s'agit en fait d'une copie de l'enregistrement effectué par le parlement (cf. 8B2/65, fol. 197 v°-200 v°). Le registre se termine par l'enregistrement, le 30 juin 1721, d'un « extrait des registres de la cour de parlement » concernant la réception de Daniel Joseph Mallet à l'office de conseiller laïque au conseil provincial de Valenciennes (il s'agit en fait d'une copie de l'enregistrement effectué par le parlement dans le registre 8B2/67, fol. 80 r°-83).

Ce registre a essentiellement servi à l'enregistrement des provisions des officiers du présidial puis conseil de Valenciennes. Pour les principaux offices (offices de magistrats : premier président, président, conseiller clerc ou laïque, procureur du roi, chevalier d'honneur), l'enregistrement est opéré d'abord par le parlement et la cour de Valenciennes se contente donc de recopier dans son propre registre les mentions portées dans les registres du parlement (voir l'exemple des provisions du conseiller Mallet). Pour les officiers qui lui sont rattachés (procureurs postulant : fol. 12, 17...; huissiers: fol. 13, 15, 18 v°...; receveur des amendes, épices et vacations: fol. 22 v°; contrôleur taxateur des dépens : fol. 24 ; commissaire receveur des saisies réelles et receveur des consignations : fol. 46), le présidial ou conseil provincial procède directement à l'enregistrement des provisions sur conclusions du procureur du roi, après une enquête de bonne vie et mœurs et un examen de capacité ; le nouvel officier prête serment devant lui [N.B. : les lettres de provision de ces offices sont normalement adressées à la cour de Valenciennes. Pendant une courte période – en octobre 1705 : cf. fol. 22 r°-43 v° – elles sont adressées au parlement mais elles continuent néanmoins à être enregistrées directement par la cour de Valenciennes et on n'en trouve d'ailleurs pas trace dans les registres aux provisions étrangères du parlement. Pour l'office de greffier, au départ les provisions étaient d'abord enregistrées au parlement comme en témoigne le cas du greffier Masquelier mais elles ont ensuite été adressées directement à la cour de Valenciennes qui procédait elle-même à leur enregistrement (ex. fol. 109 : provisions de l'office de greffier civil et criminel pour Jean Marie Aerts)].

Les provisions accordées aux officiers de la chancellerie de la cour de Valenciennes sont également enregistrées dans ce registre (ex. : fol. 147 : provisions de conseiller secrétaire du roi accordées à Adrien Gabriel Desfontaines ; fol. 154 : provisions de conseiller secrétaire audiencier accordées à Jean François Lecocq ; fol. 170 : provisions de conseiller contrôleur de la chancellerie accordées à Jean Mustellier, etc.).

Ce registre conserve aussi la trace de la réception de certains officiers à la suite d'une convention (cf. fol. 100 : la cour, après avoir agréé la convention passée entre la veuve de l'huissier Vanverre et l'huissier Reumon, reçoit Reumon « à la deservitude de l'office de premier huissier audiencier » et lui fait prêter serment). La cour de Valenciennes y a également enregistré la réception à des fonctions subalternes exercées en son sein (ex. fol. 16 v° : réception de François Mousserye comme premier commis au greffe en vertu de la convention passée avec le greffier Thierry

Masquelier et prestation de serment ; fol. 143 r°: Gaspard François Mignon est admis à prêter serment après avoir exposé qu'il a été autorisé à faire les fonctions de commis juré au greffe depuis la mort de Mousserye et que le sieur Masquelier vient de l'agréer et accepter pour son commis; fol. 284: Jean Baptiste Agasse est reçu commis juré du greffe avec l'accord du sieur Masquelier). Comme dans les registres aux provisions du parlement les lettres (de naturalité, de dispense d'âge, de dispense de parenté et de service) éventuellement accordées aux officiers en relation avec leurs provisions sont enregistrées en même temps qu'elles.

On trouve également mention dans ce registre de quelques offices exercés dans le ressort de la cour de Valenciennes (ex. : fol. 85 v°-86 r° : réception de Guillaume Danis à l'office de greffier de Trélon et prestation de serment ; fol. 101 : enregistrement des lettres de provision de mayeur de la ville du Quesnoy obtenues par Michel François Cordier ; fol. 130 : enregistrement des lettres de provision de grand bailli du Quesnoy obtenues par Jean Charles François, seigneur du Jolivet ; fol. 134 : provisions de Prévôt-le-Comte de Valenciennes obtenues par Pierre Alexis de Fourmestraux ; fol. 199: provisions de l'office de tabellion à Bavay pour Adrien Lecomte).

On signalera la présence d'une dizaine de lettres patentes concernant le Hainaut : des lettres de coadjutorerie de l'abbaye de Liessies et de l'abbaye d'Hasnon (lettres préalablement enregistrées au parlement : cf. fol. 133 et fol. 228), des lettres de naturalité en faveur de Martin Nicolas Bady, clerc tonsuré natif de Montigny diocèse de Liège, habitant depuis plusieurs années à Avesnes en Hainaut (fol. 136), des lettres de don des abbayes d'Hautmont et de Maroilles (fol. 140 et 263 : ces lettres étaient adressées au parlement mais ont été directement enregistrées au conseil de Valenciennes), des lettres de don de l'abbaye de Vicogne (fol. 223 : lettres adressées au conseil de Valenciennes), des lettres d'octroi d'un péage en faveur des habitants du village de Bruay dépendant de la Prévôté-le-Comte de Valenciennes (fol. 218), des lettres confirmant les canonniers de la compagnie du franc serment du Quesnoy dans leurs anciens privilèges (fol. 244), des lettres de don et des lettres d'attache sur bulles pour une chapelle au Quesnoy (fol. 264).

6B24 Registre aux enregistrements.

Registre avec une reliure en mauvais état (plat de devant presque détaché); les plats, contreplats, premiers et derniers feuillets ont servi à faire des essais d'écriture. Ce registre a semble-t-il été ouvert pour tenir note des sommes dues à la suite d'une demande d'enregistrement de lettres patentes délivrées par le roi ou de la réception d'officiers. Sur l'un des plats il est en effet écrit « Registre aux enregistrements » mais seuls deux feuillets (non foliotés) ont été utilisés et, lorsqu'on retourne le registre, on s'aperçoit que, comme l'indique le titre porté sur l'autre plat, il a essentiellement servi de registre de recette des épices (cf. 6B103).

1715-1721

Le registre « aux enregistrements » recense 28 enregistrements intervenus entre le 20 mars 1715 et le 30 juin 1721 : 6 enregistrements de lettres patentes (lettres d'octroi, brevet de nomination d'abbé ou de coadjuteur) et 22 enregistrements de réception et de prestation de serment d'un officier. Il mentionne la date de l'arrêt ayant ordonné l'enregistrement puis le nom de l'officier reçu et la charge concernée ou l'objet des lettres patentes et l'identité de leur bénéficiaire. Le nom du conseiller rapporteur est porté dans la marge gauche et la somme due dans la marge droite (pour la réception de certains officiers il est indiqué « Gratis »).

B - Pouvoir réglementaire

6B25 Minutes d'ordonnances ou arrêts de règlement.

18 pièces dont plusieurs sont endommagées par l'humidité.

1705-1721

Quinze ordonnances du conseil du Hainaut et trois pièces jointes (deux réquisitoires du procureur général et une lettre du chancelier d'Aguesseau). Huit de ces ordonnances ont été enregistrées dans le registre 6B26; les 7 autres (des 19 juin 1709, 26 juin et 24 octobre 1710, 24 janvier, 21 et 22 février 1720, 12 avril 1721) ne s'y trouvent pas.

6B26 Registre aux ordonnances et règlements.

Registre non folioté dont seul le premier quart (15 feuillets) a été utilisé. Sur le plat de devant il est écrit « Reglement pour le conseil d'Haynaut / Registre aux sentences, ordon^{ces} et reglemens des officiers du bailliage royal et siege presidial de la province

d'Haynaut et de Valenciennes commenceant le seize decembre 1705 et finissant le [6 juin 1714] n° 22 ».

1705-1714

Ce registre contient six arrêts ou ordonnances concernant l'administration de la justice : fonctions et salaires des huissiers, possibilité de se pourvoir en révision au conseil du Hainaut contre les jugements qu'il a rendus en dernier ressort, fonctions des procureurs et réforme des abus qu'ils commettent dans la taxe des dépens (sur ce dernier point, la décision du conseil du 11 janvier 1707 ne fait que qu'ordonner l'exécution de l'arrêt de règlement du parlement de Tournai du 17 novembre 1706 qui est intégralement reproduit). On y trouve par ailleurs un arrêt du 23 mars 1707 homologuant un accord passé entre les huissiers du conseil et ceux de sa chancellerie, un « Estat des fraix dus par le domaine du roÿ (...) a raison du proces criminel fait (...) par le conseil provincial du Haynaut (...) contre [deux soldats accusés de fabrication et exposition de fausse monnaie et condamnés par arrêt du 15 mai 1708] » et une décision du 24 avril 1709 rendue sur la requête du greffier de Bouchain, Isaac Laugas, ordonnant l'enregistrement de l'arrêt du parlement du 19 décembre précédent qui a reconnu la compétence du conseil du Hainaut pour juger les affaires le concernant, « a lexclusion du sieur Gardel, lieutenant général des villes et chastellenie [de Bouchain] ».

C - Fonction judiciaire

1) Justice civile

Introduction de l'instance

6B27

Registre des procès apportés au greffe.

Registre dont seuls les 82 premiers feuillets (foliotés jusqu'au 58^e) ont été utilisés ; la fin du registre (plus de la moitié) est vierge. Sur le plat de devant il est écrit « Registre des proces par escrit aportéz au greffe de ce siege commencant le treize de septembre $1705 / n^\circ 21$ » et au dos « Proces par escrit ».

1705-1721

Ce registre a servi à enregistrer le dépôt au greffe, entre le 13 septembre 1705 et le 5 juillet 1721, des pièces de première instance des procès civils qui ont fait l'objet d'un appel à la cour de Valenciennes.

Instruction

Registres aux apostilles

Les apostilles sont des ordonnances portées en marge d'une requête ou d'un acte de procédure. L'instruction des procès est ponctuée par des apostilles qui peuvent également contenir une décision provisionnelle telle que la surséance à exécution ou la restitution de biens saisis sous caution. Il arrive aussi qu'elles interviennent en dehors de tout procès, soit en réponse à une demande relevant de la justice gracieuse (autorisations diverses, homologation d'accords, etc.), soit à l'occasion de l'enregistrement de lettres royaux ou dans le cadre de la procédure de réception des officiers et auxiliaires de justice du ressort de la cour.

6B28-31 Registres aux apostilles de la première chambre.

1705-1721

6B28 15 juillet 1705-7 septembre 1709

Registre non folioté avec une reliure en mauvais état (dos en partie arraché). Sur le plat de devant il est écrit « Premier registre / Registre aux apostilles commenceant le 15 juillet 1705 et finissant le sept septembre 1709 » et, au dos, « apostilles / Premiere chambre ». Ce registre correspond au registre coté n° 5 dans l'inventaire 6B1, fol. 1 v°.

On signalera de nombreuses apostilles relatives à la délivrance de lettres ou commissions de chancellerie et à la réception d'officiers ou auxiliaires de justice (dont un grand nombre d'avocats).

9 septembre 1709-8 avril 1715

Registre non folioté avec une reliure assez endommagée (dos manquant). Sur le plat de devant il est écrit « Deuxième registre aux appostilles de la premiere chambre commencant le neuf septembre 1709 et finissant le 8 avril 1715 ». La mention « Deuxieme registre aux apostilles de la premiere chambre » est répétée en haut du premier feuillet qui a, pour le reste, servi à des essais de plume. Ce registre correspond au registre coté 7 dans l'inventaire 6B1, fol. 1 v° .

On signalera la mention portée à la suite des enregistrements du 20 janvier 1710 : « Jay recu de messieurs les greffiers la somme de vingt deux florins quattre patars pour les apostils renduës depuis le 3e janvier dernier jusqu'à ce jour, et celle de deux florins quattre patars pour le dixe ders d'icelle, comme aussy celle de quatorze florins seize patars pour les comissions depechées endant ledit temps. Fait à Valenciennes, le 1er février 1710 ».

8 avril 1715-8 novembre 1718

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Troisième registre aux apostilles de la premiere chambre commencant le 8 avril 1715 et finy le 8 novembre 1718 ». Ce registre correspond au registre coté 8 dans l'inventaire 6B1, fol. 1 v°.

6B31 9 novembre 1718-7 juillet 1721

Registre non folioté. Sur le plat de devant (très sale) il est écrit « Quatriesme registre aux apostilles de la premiere chambre commenceant le 9 novembre 1718 et finissant le [date non précisée] ». Ce registre correspond au n° 9 de l'inventaire 6B1, fol. 2 r°.

6B32-34 Registres aux apostilles de la deuxième chambre.

1707-1721

6B32 5 octobre 1707-22 février 1714

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Registre de la deuxieme chambre commencant le cinq octobre 1707 et finissant le 22 fevrier 1714 / Registre aux apostilles de la deuxieme chambre 1713 » et, au dos, appostilles de 1707 a 1714 ». Ce registre correspond au registre coté 6 dans l'inventaire 6B1, en marge du fol. 1 v°.

22 février 1714-27 juillet 1718

Registre commençant par un feuillet non folioté suivi de 200 feuillets foliotés jusqu'au n° 177. Sur le plat de devant il est écrit « Deuxieme registre aux apost^{lles} de la seconde chambre commencant le 22 fevrier 1714 et finissant le 27 juillet 1718 ». Le titre « Deuxiesme registre aux apostilles de la seconde chambre commencant le 22 fevrier 1714 » figure également au recto du premier feuillet (non folioté ; le reste de ce feuillet a servi à faire des essais de plume et des additions). Ce registre correspond au registre coté E dans l'inventaire 6B1, fol. 5 r°.

6B34 27 juillet 1718-7 juillet 1721

Registre non folioté dont la fin (environ 1/3) est vierge. Sur le plat de devant il est écrit « Troisieme registre aux appostilles de la seconde chambre commencant le 27 juillet 1718 et finissant le 7 juillet 1721 ». Ce registre correspond au registre coté F dans *l'inventaire 6B1, fol. 5 r* $^{\circ}$.

Comparutions

Au conseil du Hainaut, comme au parlement de Flandre, il existe deux formes de procéder en matière civile : par audience ou par comparution. Dans la procédure par audience – dont l'existence est attestée par le tableau des commissaires aux audiences conservé sous la cote 6B14 – l'instruction est assurée par deux commissaires aux audiences alors que dans la procédure par comparution elle est confiée à un conseiller commissaire qui

y procède à l'occasion de comparutions dont le déroulement est consigné dans des procèsverbaux.

6B35-35bis

Liasses de procès-verbaux de comparution.

1708-1721

6B35

Comparutions devant le conseiller François Maurice Bonnières.

Forte liasse de procès-verbaux de comparution. Ces pièces, qui étaient sans doute jadis reliées (elles sont percées) ont été réunies dans un portefeuille de récupération.

1708-1716

Cet article contient des procès-verbaux de comparutions tenues entre le 19 mai 1708 et le 5 décembre 1716. Il correspond au dernier article signalé dans l'inventaire des pièces remises au greffe par le conseiller le 12 juillet 1721 (cf. 6B1, fol. 28 v°): « Et deux cent quattre vingt cinq verbaux commencant le 19 mai 1708 et finissant le 28 juin 1721 mais les procès-verbaux postérieurs au 5 décembre 1716 ont de toute évidence été perdus.

6B35^{bis}

Comparutions devant le conseiller Nicolas Joseph Delbove.

Forte liasse de procès-verbaux de comparution.

1717-1721

Cet article correspond au premier article mentionné dans l'inventaire des pièces remises au greffe par ce conseiller le 12 juillet 1721 (cf. 6B1, fol. 29 r°) : « Premierement une farde de procés verbaux au nombre de soixante quinze, avec un inventaire des effects du procureur Carette¹³, commencant le 5 maÿ 1717 et finissant le 31 de mars 1721 ». La liasse réunit en réalité 78 procèsverbaux couvrant la période indiquée dont 77 ont été tenus par le conseiller Delbove entre le 5 mai 1717 et le 31 mars 1721 et un par le conseiller Volckerik de la Tourelle « pour l'absence de Mr Delbove » le 19 juillet 1719.

6B36-38

Registres aux comparutions.

1708-1721

6B36

Comparutions devant le conseiller Jean du Forest.

Registre non folioté dont seule la première moitié a été utilisée. Sur le plat de devant il est écrit « Registres (sic) aux comparitions (sic) de feu monsieur le conseiller Duforest commencant au noeuf aoust 1706 et finissant au trois de novembre 1708 / n° 28 ».

1706-1708

10 pièces volantes ont été insérées au début du registre dont 4 procès-verbaux de comparution et un exemplaire de l'inventaire des « pièces reposant dans le comptoir [de J. du Forest] qui pourraient concerner [le conseil du Hainaut] » dressé dans sa maison mortuaire le 9 février 1709. Sur les 4 procès-verbaux, seul le premier se trouve dans le registre ; les 3 autres (des 1 septembre 1706, 4 juin et 3 septembre 1707) n'y ont pas été enregistrés.

6B37

Comparutions devant le conseiller Jean-Baptiste le Vaillant de Wattripont (Watripont, Waudripont).

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux comparutions de feu Monsieur le conseiller Wattripont commencant le 13 juillet 1707 et finissant le 12^e aoust $1713/n^\circ 27$ ».

1707-1713

Une épaisse liasse de feuilles volantes a été insérée à la fin du registre. Parmi ces feuilles se trouvent, notamment, un « Inventaire des papiers, registre et procèz trouvé chez feu Mons. le Valliant de Watripont, vivant conseiller clercq au conseil... » daté du 7 novembre 1713, plusieurs « Recueils de procès » et diverses pièces de procédure.

¹³ Cet inventaire se trouvait effectivement dans la liasse mais a été reclassé avec les pièces comparables : cf. 685^{bis}.

6B38

Comparutions devant le conseiller Georges Marie Joseph Francquet (Franquet).

Registre non folioté dont plus de la moitié n'a pas été utilisée. Au dos il est écrit « 4 / proces / verbal ».

1719-1721

Les comparutions enregistrées se sont tenues entre le 4 février 1719 et le 28 avril 1721. Un procèsverbal de comparution du 12 septembre 1720 (non enregistré) a été inséré au début du registre.

Distribution

La distribution des procès permet de répartir la charge de travail entre les conseillers. Elle ouvre la phase de jugement du procès et consiste dans la remise des pièces de ce procès désormais en état d'être jugé au conseiller chargé de remplir la fonction de rapporteur. Elle n'intervient que dans la procédure par audience car dans la procédure par comparution le conseiller commissaire devient automatiquement rapporteur.

6B39

Registre aux distributions de la première chambre.

Registre très endommagé par l'humidité, restauré mais la reliure n'a pu être sauvée et bon nombre de feuillets n'ont pu être que partiellement reconstitués. Il subsiste six cahiers non foliotés contenant des enregistrements effectués entre le 17 novembre 1705 et le 10 mars 1721.

1705-1721

Les indications relatives aux procès à distribuer sont portées dans la partie droite et les mentions relatives à la distribution et au suivi du procès dans la partie gauche. On notera, entre les enregistrements du 11 août et du 9 décembre 1712, un relevé de la « composition de la premiere chambre commencant au premier octobre 1712 » puis, entre les enregistrements du 5 août et du 9 octobre 1713, un autre relevé de la « composition des chambres du 2º octobre 1713 ». On trouve ensuite, entre les enregistrements du 26 juillet 1715 et ceux du 3 octobre suivant, un tableau de la « composition des chambres renouvelées le 1er octobre 1715 » (première et seconde chambre). A signaler encore, à la suite de la distribution du 4 août 1718, un tableau de la « composition des chambres du conseil provincial dhainaut du mois d'octobre 1718 » (première et seconde chambre). Ce registre provient de la première chambre du conseil : il correspond à l'« autre registre aux distributions des proces commencant le dix sept novembre 1705 et finissant le 10 mars 1721 pour la première chambre cotté n° 25 » mentionné dans l'inventaire 6B1, fol. 3 r°.

6B40

Registre aux distributions de la deuxième chambre.

Registre très endommagé par l'humidité, restauré mais la reliure n'a pu être sauvée et bon nombre de feuillets n'ont pu être que partiellement reconstitués ; leur lecture est très difficile du fait de la décoloration de l'encre. Il subsiste cinq cahiers non foliotés contenant des enregistrements effectués entre le 17 décembre 1706 et le 20 juin 1721.

1706-1721

On signalera, dans le troisième cahier, entre les enregistrements du 5 août 1713 et ceux du 10 octobre suivant, un tableau de la « composition de la 2e chambre du 2 octobre 1713 » ; on retrouve dans les enregistrements suivants le nom des conseillers figurant dans cette liste (désignés comme rapporteurs dans la marge à gauche). De même dans le quatrième cahier, entre les enregistrements du 26 juillet et du 30 octobre 1715, on trouve un tableau de la « composition des chambres renouvelées le 1er octobre 1715 » (première et deuxième chambre) ; les conseillers désignés ensuite comme rapporteurs sont des conseillers de la deuxième chambre. Ce registre provient donc de la deuxième chambre du conseil provincial du Hainaut : il correspond au « registre aux distributions de la [2e] chambre commencant le vingt decembre 1706 et finissant le 20 juin 1721 cotté K » mentionné dans l'inventaire 6B1, fol. 5 v°.

Jugement

Minutes d'arrêts

6B41-46

Minutes des arrêts de la première chambre.

1705-1721

6B41 1705-1706

Liasse réunissant des minutes d'arrêts rendus par la première chambre entre le 3 octobre 1705 et le 26 novembre 1706.

Tous ces arrêts ont été enregistrés dans le registre aux dictums 6B51, à l'exception de celui du 11 mai 1706 qui ordonne l'enregistrement de l'édit d'avril 1706 transformant le présidial de Valenciennes en conseil provincial du Hainaut (la mention portée en haut à gauche du premier feuillet du dictum indique qu'il a été enregistré dans le « registre des édits et ordonnances de Sa Majesté »). La liasse contient également le texte d'un accord relatif au partage des épices signé par sept magistrats du conseil le 4 décembre 1706 (une mention finale signale « Enregistré au greffe dudit conseil provincial au premier registre des résolutions suivant la date des jours, mois et an que dessus »). On signalera enfin la présence dans cette liasse d'un arrêt du 18 mars 1707 ordonnant la publication d'un arrêt du Conseil d'Etat du 15 janvier 1691 interdisant « de jouer aux jeux de hoca ou pharaon, barbacole et de la bassette ».

6B42 1705-1708

Forte liasse de minutes placées dans une chemise de récupération sur laquelle a été collé un morceau de papier cartonné, vraisemblablement prélevé sur le portefeuille dans lesquelles les pièces étaient placées à l'origine, portant la mention « Sentences & arrests de la premiere chambre rendus pendant les années 1705, 1706, 1707 & 1708 / N° 1 » (ce portefeuille correspondait à l'article numéroté 1 dans l'inventaire 6B1, fol. 3 v°).

La première minute est datée du 3 décembre 1705 et la dernière du 22 décembre 1708. Les vérifications opérées dans le registre aux dictums 6B51 confirment que ces arrêts ont bien été rendus par la première chambre mais elles révèlent aussi que cette collection de minutes est incomplète pour les années 1705 (une seule minute) et 1706 (21 minutes ; les autres se trouvent dans l'article 6B41). On signalera quelques pièces complémentaires du registre aux dictums, tels les « points d'office donnés au procès entre Louis Crapet, meunier de Potelle, (...) contre Claire Eugène Ghodemart » conformément à l'arrêt du 15 novembre 1706 ou encore les rescriptions du Magistrat de Valenciennes du 3 juillet 1708 jointes à la minute de l'arrêt du 7 du même mois (ces pièces n'ont pas été enregistrées le registre aux dictums 6B51 qui ne contient que l'arrêt). On trouve parmi ces minutes, 5 arrêts de réception (4 officiers et un commissaire) qui ont tous été enregistrés dans le registre aux provisions 6B23 (en marge de 3 d'entre eux il est d'ailleurs précisé « enregistré au registre des provisions »).

6B43 1709-1711

Liasse de minutes placées dans une chemise sur laquelle a été collé un morceau de papier cartonné, sans doute prélevé sur le portefeuille dans lesquelles les pièces étaient placées à l'origine, sur lequel il est écrit « Sentences & arrests de la premiere chambre rendus pendant les années 1709, 1710 et $1711/N^{\circ}$ 2 ».

Minutes d'arrêts rendus entre le 21 janvier 1709 et le 12 décembre 1711, enregistrées dans le registre aux dictums 6B51.

6B44 1712-1716

Forte liasse de minutes placées dans un portefeuille sur lequel il est écrit « Premiere chambre / Sentences et arests (sic) depuis janvier 1712 finissant en [janvier : barré] 171[6 barré et remplacé par 7] n° 7 » (cet article correspond au n° 7 de l'inventaire 6B1 fol. 4 r° : « un portefoeuille intitulé premiere chambre, sentences et arrest depuis janvier 1712 et finissant en janvier 1716 cotté n° 7 »). La première minute est datée du 11 janvier 1712 et la dernière du 31 décembre 1717 mais une vérification effectuée dans les registres aux dictums 6B51 et 6B53 révèle que seules les minutes des arrêts rendus entre le 11 janvier 1712 et le 30 janvier 1716 proviennent de la première chambre. Les autres minutes, qui portent sur une période allant du 26 janvier au 31 décembre 1717, proviennent de la deuxième chambre : elles ont été enregistrées dans son registre aux dictums 6B55 et ont donc été reclassées avec les minutes de cette chambre (cf. 6B49); elles ont sans doute été ajoutées après coup dans le portefeuille dont on a abusivement corrigé le titre (en revanche le titre de l'inventaire était exact).

La liasse provenant de la première chambre contient plusieurs minutes d'arrêts de réception d'officiers (certaines ont été enregistrées dans le registre 6B51).

6B45 1716-1718

Liasse de minutes placées dans un portefeuille en très mauvais état sur lequel il est écrit « Arrests de la seconde chambre / N° 8 / 1716-1718 ». L'inventaire 6B1, fol. 4 r° mentionnait effectivement un « portefoeuille contenant les minutes des arrests de la seconde chambre cotté n° 8 » mais en réalité les minutes conservées dans cet article ne proviennent pas de la deuxième mais de la première chambre : elles n'ont pas été enregistrées dans le registre aux arrêts de la deuxième chambre couvrant cette période (6B55) mais dans ceux de la première chambre (6B51-53) et la comparaison du nom des magistrats qui ont signé les dictums avec les tableaux de composition des chambres contenus dans le registre 6B39 révèle que ces magistrat appartenaient à la première chambre.

On signalera la présence, à la fin de la liasse, de deux arrêts des 2 mai et 26 juillet 1718 ordonnant l'enregistrement de provisions accordées à Cornil Joseph Delaforest pour une charge d'huissier en la chancellerie et à Antoine Taisne de Boudet pour un office de conseiller.

6B46 1718-1721

Liasse de minutes placées dans un portefeuille sur lequel il est écrit « Conseil provincial de Haynaut / Sentences de la 1^{ere} chambre de nov. 1718 a juin 1721 / n° 10 ».

La première minute est datée du 4 novembre 1718 et la dernière du 28 juin 1721. La vérification effectuée dans le registre aux procès jugés de la première chambre (6B56) confirme que ces minutes proviennent bien de la première chambre. Elles sont d'autant plus précieuses qu'on ne dispose pas de registres aux dictums pour cette période.

6B47-49 Minutes des arrêts de la deuxième chambre.

1707-1717

N. B.: les minutes de la seconde chambre des années 1718-1721 qui contenaient sans doute les arrêts enregistrés dans le registre coté 6B7 dans l'ancien répertoire (registre aujourd'hui manquant) et les minutes des derniers arrêts rendus par cette chambre qui n'ont jamais été enregistrées ont malheureusement disparu (l'existence de ces minutes était signalée dans l'inventaire 6B1, fol. 5 v°-6: « Autre filasse des sentences et arrêts civilles 1718 cotté Q / Autre filasse des sentences et arrests civilles de 1719, 1720, jusqu'au 28 juin 1721 dont les minuttes ne sont pas enregistrées depuis et compris le 31 mars 1719 jusqu'au dit jour 28 juin 1721 au nombre de 158 cotté R »).

6B47 1707-1711

Liasse de minutes placées dans un portefeuille cartonné en mauvais état sur lequel il est écrit « Sentences & arrests de la seconde chambre commencant au premier juin 1707 & continuant les années 1708, 1709, 1710 & finissans au 31 decembre $1711 / N^{\circ} 3$ ».

Minutes enregistrées dans le registre 6B54, à l'exception de la dernière qui contient un arrêt criminel enregistré dans le registre 6B79.

6B48 1712-1716

Minutes placées dans un portefeuille cartonné en mauvais état sur lequel il est écrit « [Arrêts] et sentences de la seconde chambre depuis le [25] janvier 1712 jusqu'au 27 octobre $1716/N^{\circ}4$ ».

Les arrêts ont été enregistrés dans le registre 6B54, même celui du 25 janvier 1712 rendu à l'issue d'un procès criminel instruit à l'extraordinaire (procès pour « excès et injures verballes » contre les officiers de la prévôté d'Etroeungt; condamnation à des excuses publiques et à une amende; injonction faite aux avocats et procureurs des parties « de se conformer a l'advenire ponctuellement a [l'] ordonnance criminelle de 1670 »).

6B49 1717

84 Minutes : arrêts rendus entre le 26 janvier et le 31 décembre 1717 enregistrés dans le registre 6B55.

6B50 Chambre indéterminée.

1 pièce

1721

Arrêt du 12 avril 1721 statuant sur la nullité d'une saisie de charbon et un conflit de juridictions avec la cour de Mons. Il est impossible de connaître la chambre dont il provient faute de registres aux dictums couvrant cette année.

Registres aux sentences et arrêts (registres aux dictums)

6B51-53 Première chambre.

1705-1718

6B51 3 octobre 1705-29 octobre 1714

Registre contenant 225 feuillets : 2 feuillets de titre non foliotés suivis de 127 feuillets foliotés de 1 à 137 (un feuillet non folioté entre le 103 et le 104; pas de fol. 110 à 119), de 93 feuillets non foliotés mais utilisés et d'un feuillet vierge. Sur le plat de devant il est écrit « Premiere chambre / Registre aux sentences et arrests du conseil provincial [mention barrée] d'Haynaut et de Valenciennes commenceant le trois octobre 1705 et finissant le 29 octobre 1714 / n° 10 ».

Outre des sentences, interlocutoires ou définitives, rendues dans des procès portés au conseil en première instance ou en appel, ce registre contient quelques décisions rendues en matière gracieuse et quelques arrêts de règlement (ex. fol. 44 v° : arrêt du 14 janvier 1707 interdisant à Gardel, lieutenant général des ville et châtellenie de Bouchain, « de meme qua tous les juges inferieurs du ressort, daccorder des mainmises sur titre ou autrement » ; fol. 66 v° : arrêt du 25 octobre 1707 faisant « defences a tous juges, parties et greffiers du ressort [du conseil] de porter recta au parlement de Tournay les appellations et procédures dont il y aura appel »).

5 octobre 1714-18 juillet 1716

Registre avec une reliure en relatif mauvais état (trous de vers) commençant par un feuillet de titre suivi de 36 feuillets foliotés (la fin du registre, soit environ les 2/3, n'est pas foliotée), avec une reliure légèrement endommagée (trous sur le plat de devant). Sur le plat de devant il est écrit « Deuxiesme registre aux arrets et sentences rendues en la premiere chambre commencé le 29 8^{bre} 1714 et finissant le 18 juillet 1716 / n° 12 » et, au dos, « Registre des comparition (sic) ». En réalité, il s'agit bien d'un registre aux arrêts correspondant au registre aux sentences et arrêts coté 12 dans l'inventaire 6B1, fol. 2 r°. Le premier arrêt est daté du 5, et non du 29, octobre.

6B53 20 juillet 1716-20 décembre 1718

Registre commençant par un feuillet vierge suivi de 8 feuillets foliotés et paraphés ; le reste du registre n'est pas folioté et les 17 derniers feuillets sont vierges. Sur le plat de devant il est écrit « Troisième registres (sic) aux arrests et sentences rendues en la premiere chambre commencant le 20 juillet 1716 et finisant (sic) le 20 decembre 1718 / $n^{\circ} 13$ ».

Quatre minutes ont été insérées à la fin du registre : il s'agit des minutes des deux derniers arrêts enregistrés (arrêts des 17 et 20 décembre 1718), de la minute d'un autre arrêt du 20 décembre 1718 qui n'a pas été enregistré et d'une minute du 24 mai 1721.

Deuxième chambre.

1707-1718

6B54 1^{er} juin 1707-20 septembre 1716

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux sentences et arrests rendus en la seconde chambre commencant le premier juin 1707 et finissant le 20 [septembre] $1716/n^{\circ}11$ ». La fin du registre, soit environ le quart, est vierge. Le dernier arrêt enregistré est suivi de la mention « Fin dudit registre et la suitte se trouve dans les registres qui sont au second greffe ».

6B55 20 mars 1715-5 novembre 1718

Registre avec une reliure en relatif mauvais état (bas du dos manquant, traces d'humidité), commençant par un feuillet vierge suivi par un feuillet au recto duquel figure

6B54-55

le titre « Registres (sic) aux sentences de la seconde chambre commençant le 20° mars 1715 et finissant le cincq novembre 1718 » et de 26 feuillets foliotés ; la fin du registre est utilisée mais non foliotée. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux sentences de la seconde chambre commencant le 20 mars 1715 et finissant le cincq de novembre 1718 / C. A » et, au dos, « 2° chambre / sentences commencant le 20 mars 1715 / et finissant le cincq novembre 1718 ».

Suivi des pièces des procès portés à la cour

6B56 Registre des procès jugés (première chambre).

Registre non folioté avec une reliure en relatif mauvais état (plat de devant coupé). Sur le plat de devant il est écrit « Registre des procès jugés commencant le cincq de novembre 1705 et finissant le [28 juin 1721] / Premiere Chambre / n° 20 » et, au dos, « Proces jugé / I Chambre ».

1705-1721

Ce registre recense les procès jugés par la cour de Valenciennes, en première instance ou en appel, entre le 16 novembre 1705 et le 28 juin 1721. Il indique le nom du rapporteur, la date de l'arrêt, les noms et qualités des parties. L'objet des registres aux procès jugés est de s'assurer du devenir des pièces à l'issue du procès, ce qui explique les mentions indiquant le retrait des pièces par les procureurs des parties. N. B. : le premier enregistrement – qui portait sur un arrêt du 20 juillet 1705 ayant ordonné l'enregistrement de provisions a été barré – et le second, du 5 novembre 1705, ne concerne pas un procès : il vise la demande de règlement présentée par les huissiers du siège.

Récépissés des procès portés en appel au parlement délivrés aux greffiers du conseil.

Liasse encore reliée. Sur le papier fixé au-dessus de la liasse il est écrit « Recepissés de procés portés au parlement / n° 9 ».

1706-1719

Cet article contient les récépissés des années 1706 à 1719. Il correspond au numéro 9 de l'inventaire 6B1 (inventaire dressé par le commis Agasse en 1722), fol. 63 r°-64 v°: « Une farde de quatorze pacquets contenant les recepissés des procés portés au parlement par les greffiers du conseil ; le premier pacquet de 1706 contenant dix recepissés cottés et paraphés depuis le n° 1 jusqu'et compris le n° 10 ; le $2^{\rm e}$ pacquet de 1707 contenant dix huit recépissés cottés et paraphés depuis le n° 1 jusqu'et compris le n° 18 ; le $3^{\rm e}$ pacquet de 1708 contenant dix neuf recépissés, cottés et paraphés depuis le n° 1 jusqu'et compris le n° 19 ; (...), le $14^{\rm e}$ et dernier pacquet de 1719 contenant vingt trois recepissés cottés et paraphés depuis le n° 1 jusqu'et compris le n° 23, ladite farde cottée n° 9 ».

Procédures en matière civile

6B58-71 Pièces de procès civils.

1706-1720

6B58 [1703] 1706-1710

Liasse de 72 pièces jadis reliées; sur le papier placé au-dessus, qui était vraisemblablement fixé sous le lien, figure le n° 19. Ce procès est répertorié sous ce numéro, parmi les « procès jugés au parlement, raportés au greffe du conseil [du Hainaut] et non retirés par les parties », dans l'inventaire des pièces remises au greffe du parlement le 1^{er} mai 1722 (cf. 6B1, fol. 4 r°).

Abbé et religieux de Saint-Amand, demandeurs par commission de complainte trouble de fait du 21 mars 1703 c/ Isaac Laugas, greffier de Bouchain, défendeur. Ce procès a commencé devant le parlement qui a désigné l'huissier Delezenne comme juge référendaire puis a renvoyé le procès devant le juge de Bouchain par arrêt du 9 février 1706 ; le procès a alors été évoqué au conseil provincial du Hainaut (on sait grâce aux mentions portées sur le papier placé au-dessus de la liasse que les religieux ont fait appel de la sentence rendue par ce conseil le 15 mai 1710 au parlement où le procès a été apporté le 16 décembre 1716 et jugé le 25 octobre 1719). La liasse contient 4 inventaires et la plupart des pièces correspondantes : « inventaire du besoignéz fait par Jean

6B57

I I OCCU

Philippes Delezenne, huissier ordinaire de la cour de parlement de Tournay » (1703-1704); inventaire des pièces fournies par les demandeurs devant le parlement (1704); deux inventaires des pièces fournies par les demandeurs devant le conseil du Hainaut (1706-1710). Objet du litige : conflit de juridictions (nullité prétendue d'une procédure pour incompétence du juge saisi, récusation pour suspicion de partialité du juge, évocation du procès au conseil du Hainaut), possession du droit de pêcher dans l'Escaut, action possessoire ou pétitoire.

6B59 1706

17 pièces du procès de première instance dont un inventaire. Comme l'indique la mention portée sur le reste de farde dans laquelle les pièces avaient été placées, elles ont été apportées au greffe du conseil du Hainaut à la suite de l'appel formé par C. Deroyer le 17 octobre 1706 (cf. 6B27, fol. 7 r°) et cet appel a été jugé le 29 novembre suivant (cf. 6B56). Objet du litige : paiement de dettes.

Jean Losseau, demeurant à La Buissière, demandeur par requête du 3 mars 1705 puis intimé c/ Catherine Deroyer, veuve de Nicolas Delvigne, demeurant à Marpent, débitrice de feu Jean François, beau-père du demandeur, défenderesse puis appelante de la sentence rendue par la prévôté de Maubeuge le 8 mars 1706.

6B60 1706

8 pièces.

Abbé, prieur et religieux de Saint-Calixte de Cysoing joints à eux les prieur et religieux de Beaurepaire et Géry Megan, curé de Somain, religieux de ladite abbaye, demandeurs, contre Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, prenant fait et cause pour Philippe Hennebelle, soidisant vicaire de la paroisse de Somain, défendeurs. Objet du litige: nullité d'un établissement de vicaire fait par l'évêque d'Arras, atteinte au droit de portion congrue, enquête à futur.

6B61 1707

33 pièces : 7 pièces fournies par le demandeur dont un inventaire, 24 pièces fournies par les défendeurs dont un inventaire, l'inventaire des pièces et titres produits par les parties établi par le greffier du conseil et un duplicata de la sentence interlocutoire dont il est fait appel.

Pierre François Deschamps, seigneur du Taillon, demeurant à Valenciennes, demandeur en mainmise par requête du 21 mars 1707, puis intimé c/ mayeur, gens de loi et habitants de Wallers, défendeurs puis appelants de la sentence du 28 juillet 1707. Objet du litige : saisie pour obtenir paiement des arrérages d'une rente contractée par une communauté d'habitants.

6B62 1709

7 pièces d'appel (en mauvais état).

Gilles Lelong et consorts, laboureurs et manouvriers à Saint-Aubin, appelants de la sentence rendue par la prévôté de Maubeuge le 21 juillet 1708 c/ Jeanne Isabelle Austreberte d'Esclaibes, vicomtesse de Vliringue, intimée. Objet du litige : banalité du moulin de Saint-Aubin.

6B63 1709-1710

Liasse encore reliée: pièces de première instance et d'appel dont un « factum » (en fait une consultation de 2 avocats, donnée à Namur le 24 septembre 1709).

Bernard Faigne, bourgeois de Givet-Notre-Dame, y demeurant, veuf de Barbe Noel, remarié, demandeur puis appelant de la sentence rendue par la prévôté d'Agimont le 7 septembre 1709 c/ Jean Estienne, ès qualité de tuteur des enfants mineurs nés de son premier mariage. Objet du litige : exécution d'un testament conjonctif, droits des enfants d'un premier lit.

6B64 1709-1711

Forte liasse de pièces (pièces de première instance et 7 pièces d'appel devant le conseil du Hainaut) dont la grosse du partage de la succession des parents Prouveur (9 octobre 1682), un factum manuscrit pour la défenderesse et les deux sentences dont il a été fait appel.

Georges André Prouveur et son frère, André Prouveur, curé du béguinage de Valenciennes, héritiers immobiliaires de leur sœur, Marie Jacqueline Prouveur, épouse en premières noces de

Mathieu Fontaine, demandeurs par requête du 23 novembre 1709 puis appelants de la sentence rendue par l'échevinage de Valenciennes le 15 juin 1711, puis intimés c/ Jeanne Dossegnies [Dossignies, Dossenies], épouse en secondes noces et veuve de Mathieu Fontaine, bourgeois marchand, défenderesse puis intimée, puis appelante de la sentence rendue par le conseil du Hainaut le 9 novembre 1711. Objet du litige: succession; droits des héritiers collatéraux sur les immeubles dans la coutume de Valenciennes.

6B65 1713

16 pièces de première instance reliées : un inventaire et les 15 pièces correspondantes dont une copie du testament de Catherine Vilain du 6 septembre 1708 et la sentence du 14 octobre 1713 dont il est fait appel au conseil du Hainaut.

Dubois de Bellaing, mayeur héréditaire de Valenciennes, Jean Vilain, François Bulot et Jean François Fontaine, héritiers de Catherine Vilain, épouse de Pierre Lesage, demandeurs c/ les héritiers de Pierre Lesage, de son vivant directeur des travaux de la ville de Valenciennes, défendeurs. Objet du litige : succession, conflit entre les héritiers de deux conjoints, arrérages de rentes payés indûment.

6B66 1713-1714

24 pièces : 13 pièces reliées fournies par les demandeurs dont un inventaire, 11 pièces fournies par le défendeur dont 2 inventaires avec une partie des pièces correspondantes et la sentence du 20 avril 1714 décrétant les offres du défendeur.

Pedro Willems, Josse Guislain et la veuve de Bernard Mousson, marchands à Lille, demandeurs par requête du 23 juin 1713 c/ Me Gérard Dominique Carette, procureur au conseil provincial de Valenciennes. Objet du litige : refus d'un procureur de remettre les pièces d'un procès.

6B67 1715

Forte liasse contenant 17 pièces (dont un inventaire qui signale que ces pièces ont été portées au greffe du conseil provincial « ensuitte d'appel » de la sentence rendue par l'office du bailliage d'Aymeries le 15 mai 1715) et 10 pièces justificatives (copies ou originaux sur parchemin, certains avec sceaux) parmi lesquelles « l'advis et ordonnances de volonte derniere de Valentin de Beauvois et damoiselle Philipotte Bruneau, conjoins, en l'an 1639 » et la grosse de l'acte de partage de la succession de Guillaume de Beauvois et Marie Françoise Douville du 16 avril 1714.

Jean Philippe Mabille, agissant pour Marianne de Beauvois, son épouse, Hubert Dupont, agissant pour Aldegonde de Beauvois, son épouse, et Marie Agnès de Beauvois, demeurant à Taisnières-sur-Hon, Vieux-Mesnil et Hargnies, demandeurs en préférence et renchargeant sur les biens de Pierre Claude de Beauvois, demeurant en Allemagne, défendeur et contredisant. Objet du litige : droit de préférence, rencharge, succession.

6B68 1715

7 pièces reliées : un inventaire et les pièces correspondantes dont 4 actes du rôle.

Anne Jeanne, veuve de Pierre Hiolle, demeurant à Bavay, appelante de la sentence rendue à la prévôté de cette ville le 15 avril 1715 c/ Adrien Lecomte, greffier de Bavay, intimé. Objet du litige indéterminé.

6B69 1716

9 pièces.

Duc d'Aremberg, demandeur c/ Jean André Alliotte, liencié ès lois, bailli et receveur des terres de Wallers, Petite-Forêt de Raismes et Prouvy, demeurant à Valenciennes, défendeur. Objet du litige : nullité des poursuites et exécutions faites par le receveur au mépris des ordres du duc.

6B70 1716-1720

28 pièces : 6 pièces fournies par les demandeurs, 20 pièces fournies par les défendeurs dont 2 inventaires, la copie de la sentence du 12 juillet 1720 déboutant les demandeurs et une pièce sans rapport apparent avec le procès (copie de décisions de Philippe et Charles de Croÿ des 27 avril et 1^{er} mai 1589).

Antoine de la Garde (Delagarde), seigneur de Bouttignies en Wallers, y demeurant, joint à lui Georges Lernould (Lernoud, Lhernoult), censier, demandeurs par requête du 27 juillet 1716 c/ mayeur et échevins de Wallers et Jacques Delvoye, sergent dudit lieu, défendeurs. Objet du litige : réparation des chemins.

6B71 1719

14 pièces.

Marie Bançon (Beaucon), veuve de Jean Colson, censière de la grande cense de Bérelles, demanderesse c/ mayeur, échevins et communauté de Bérelles, défendeurs. Objet du litige : droit de faire paître des moutons sur une terre prétendument communale.

Pièces et titres [se rapportant à un procès porté devant le conseil ?]

22 pièces dont 21 sur parchemin ; de nombreux chirographes.

21 titres de propriété et actes de partage. Plusieurs pièces concernent Jean Jappin, bourgeois de la ville de Valenciennes (ex. : « Acqueste faicte par Jean Jappin de la huictiemsme partie et portion de [terres] de Saint-Saulve de Pierre Nicol et demoiselle Bonne Huet, sa femme [le 25 septembre 1598] »; « contre-escript garde le ferme de la ville de Vallenciennes » contenant le « partage faict entre Nicolas Carlier, David et Antoine Hayez, es actions de leurs femmes, des biens de feu Jean Jappin [le] 12 juillet 1662 »). La dernière pièce est un écrit de réponse pour Catherine Deroisin, veuve de Jean Leroy (réponse à la requête présentée contre elle à l'échevinage de Valenciennes par Jacques Jappin, procureur de Laurent Leroy, Quintin Despret et Jacques Courtois; ordonnance marginale du 20 juillet 1590). Il est possible que ces pièces aient été produites à l'occasion d'un procès ultérieur, peut-être porté devant le conseil du Hainaut.

2) Justice criminelle

Registres aux procès criminels apportés

6B73 Procès criminels apportés au greffe de la première chambre.

> Registre contenant 30 feuillets non foliotés (le premier est vierge ainsi que les 4 derniers). Sur le plat de devant il est écrit « Registres aux procès criminels aportéz au greffe de ce siege commenceant le treize septembre 1705 et finissant le [25 mai 1721] comme aussi des proces jugéz / n° 24 ».

> > 1705-1721

Sauf de rares exceptions, le registre indique dans sa partie droite, la date à laquelle le procès a été apporté, par qui, la juridiction de première instance, l'identité des parties et leur qualité dans le procès (demandeur complaignant et/ou demandeur à cause d'office contre accusé et, éventuellement, complices). Dans la partie gauche, d'une manière générale, on trouve le nom du conseiller rapporteur, son récépissé et la date du jugement ; il y est parfois aussi fait mention de la remise des pièces par le conseiller rapporteur ou de leur retrait. On trouve également des références aux lettres de rémission obtenues par certains accusés.

Procès criminels apportés au greffe de la deuxième chambre.

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux proces criminels apportes en la seconde chambre commencant le 11 octobre 1716 finissant le 15 may 1721 / C. I ».

1716-1721

Registre aux apostilles

Le « registre aux apostilles pour le criminel » est comparable aux registres aux apostilles utilisés en matière civile. Les apostilles criminelles sont des ordonnances prises par la cour sur une requête ou un réquisitoire présenté à l'occasion ou à la suite d'un procès criminel.

6B75 Registre aux apostilles pour le criminel.

6B72

6B74

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux apostilles et ordonnances criminelles commencant le 5 8^{bre} [octobre] 1705 et finissant le 3 juillet 1721/C. G ».

1705-1721

Arrêts criminels

6B76-77 Minutes d'arrêts criminels.

1705, 1717

6B76 1705

Quatre minutes d'arrêts rendus par le bailliage de Valenciennes entre le 7 novembre et le 2 décembre 1705, enregistrées dans le registre 6B78.

6B74 1717

Quatre minutes d'arrêts dont les trois premières ont été enregistrées dans le registre 6B79. La dernière, du 13 mai 1717, n'a pas été enregistrée (ni dans 6B79 ni dans 6B80) ; il ne s'agit pas d'un véritable arrêt criminel mais d'un arrêt reconnaissant la compétence du lieutenant prévôt de la maréchaussée de Cambrai pour juger en dernier ressort le nommé Adrien Noiret, « chargé de plusieurs crimes ».

6B78-80 Registres aux arrêts criminels.

1705-1718

N. B.: les registres 6B78 et 79 sont des registres de la 2° chambre car ils ont été ouverts à une époque où cette chambre était exclusivement compétente pour connaître des procès criminels. En revanche, le registre 6B80 provient vraisemblablement de la première chambre car il recoupe, du point de vue des dates, le 6B79 et a été inauguré au lendemain de la déclaration du 17 novembre 1714 qui a ordonné « qu'à l'avenir les procès criminels seront de la compétence des deux chambres ».

6B78 15 septembre 1705-10 septembre 1711

Registre non folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux arrests criminels commencant le quinze septembre 1705 et finissant le 10 septembre [1711] ». Cet article correspond au registre numéroté 14 dans l'inventaire 6B1, fol. 2 r°.

6B79 11 septembre 1711-7 mai 1717

Registre commençant par un feuillet de titre suivi de 143 feuillets foliotés et paraphés. Sur le plat de devant il est écrit « Deuxieme registre aux arrests criminelles (sic) commencant le unze (sic) septembre 1711 et finissant le 7 may 1717 / n° 15 ».

6B80 8 janvier 1715-24 décembre 1718

Registre folioté et utilisé jusqu'au fol. 102 ; la fin (soit environ un tiers) est vierge. Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux arrests criminels commencant le huit de janvier 1715 et finissant le 24 decembre 1718 / C. H ».

Procédures en matière criminelle

6B81-101 Pièces de procès criminels.

1702-1721

6B81 1702

Cahier relié de 10 feuillets (les 3 derniers sont vierges).

Copie collationnée de la sentence criminelle rendue le 2 décembre 1702 par une juridiction seigneuriale (« Calixte de Calonne, seigneur d'Havelin, licentié es loix, baillif de Neuville sur Escaut et lieu Saint Amand, [et] les sieurs Antoine Joseph Gillart, conseiller du roÿ pensionnaire de la ville de Valenciennes, Philippe Albert Leto, aussy conseiller du roÿ, greffier aux causes criminelles de la dite ville, et Nicolas Marchand, advocat en la mesme ville, tous licentiés es loix, juges assesseurs ») à l'issue du procès instruit à l'extraordinaire contre Antoine Verez, Anne Marie Testart, sa femme, et Jean Antoine, Robert et Jean Baptiste de Sommain, pour rébellion à justice, blessures à sang et vol. Ce procès a vraisemblablement fait l'objet d'un appel au conseil du Hainaut.

6B82 1706

29 pièces (un inventaire et 28 pièces correspondantes) d'un procès instruit à l'extraordinaire par l'échevinage de Valenciennes, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1706 / Criminel (Valenciennes) / Jean Maillard, natif de Saint-Aubry / Coups et blessures [ayant entraîné la mort] / Condamné à être pendu - Lettres de rémission entérinées le 11 avril 1707 ». Au verso de la dernière pièce il est écrit n° 38 : cet article correspond au numéro 38 de l'inventaire 6B1, fol. 74 v°-75 r°.

6B83 1708

43 pièces cotées et paraphées, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1708 Criminel / Valenciennes / Pierre Barbaron dit Auguste, Jean Proyer dit Mont-Plaisir, soldats / (Fabrication [et exposition] de fausse monnaie) » Au dos de la pièce numérotée 49 il est écrit « n° 22 » : cet article correspond au n° 22 de l'inventaire 6B1, fol. 71 v°.

Les 18 premières pièces sont les pièces du procès instruit à l'extraordinaire et jugé par le bailliage du Quesnoy (du réquisitoire à fin d'informer du 21 mars 1708 au jugement du 31 du même mois). Les autres pièces proviennent du procès instruit parallèlement par le prévôt des maréchaux de Flandre et Hainaut de la résidence de Maubeuge et par le conseil du Hainaut entre mars et mai 1708 (certaines pièces manquent ; la dernière pièce, numérotée 49, est un arrêt du conseil du Hainaut du 19 mars 1708 déclarant le prévôt des maréchaux incompétent et renvoyant la cause devant le bailliage du Quesnoy) ; à partir d'avril 1708, le conseil intervient en appel de la sentence rendue contre Barbaron. La liasse contient en outre un fragment d'une lettre adressée le 5 mai 1708 au procureur général Taffin à propos de la compétence des prévôts des maréchaux.

6B84 1711

44 pièces cotées et paraphées d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1711 / Criminel (Valenciennes) / Nicolas Roussyes [Roussiers] et complices / Assassinat ». Au verso du dernier feuillet de la dernière pièce il est écrit « n° 19 » : cet article correspond au numéro 19 de l'inventaire 6B1, fol. 71 r°.

6B85 1711

29 pièces cotées et paraphées d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1711 / criminel (Valenciennes) / 43 / 1711 / Jean Vinchent et Marie Agnès Cuisset [sa femme] / vols ». Cet article correspond au n° 43 de l'inventaire 6B1, fol. 76 r°.

6B86 1711

12 pièces cotées et paraphées d'un procès criminel instruit au conseil du Hainaut, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1711 / criminel / Martin Hubert, 1^{er} échevin du Quesnoy ». Au dos de la dernière pièce figure le n° 21 : cet article correspond au n° 21 de l'inventaire 6B1, fol. 71 v°. Motif des poursuites : abus de la charge d'échevin ; faux.

6B87 1711

Forte liasse de pièces d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, numérotées et paraphées de 1 à 163, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1710-1711 Criminel / (Valenciennes) / Desmarets, Blondin, Lafleur et autres / (soldats déserteurs et vagabonds) ».

Parmi les pièces on signalera (pièce n° 46) l'arrêt du 10 juillet 1711 par lequel le conseil du Hainaut a déclaré le prévôt des maréchaux incompétent et a retenu la connaissance du procès. L'arrêt définitif du 16 octobre 1711 (pièce n° 153) est suivi de 10 pièces relatives au paiement des frais engendrés par ce procès.

6B88 1711

18 pièces cotées et paraphées (dont un inventaire) d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1711 Criminel / Valenciennes / Dubois, écuyer, mayeur hereditaire de Valenciennes /

Violation de la salle des déliberations des prevot et jurés de la même ville ». Au dos de la dernière pièce on peut lire « n° 55 » : cet article correspond au numéro 55 de l'inventaire 6B1, fol. 78 r° - v° .

6B89 1712

14 pièces d'un procès instruit à l'extraordinaire par l'échevinage de Valenciennes (l'inventaire et les 13 pièces cotées correspondantes), placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1712 Criminel / Valenciennes / Belaire et Christine Lefebvre / [assassinat: barré] homicide ». Ce procès a de toute évidence été ensuite porté en appel au conseil du Hainaut: il correspond au n° 45 de l'inventaire 6B1, fol. 76 v°; le n° 45 figure d'ailleurs au dos de la dernière pièce.

6B90 1713

3 pièces (dont une information), cotées 1, 3 et 4 et paraphées, provenant d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1713 Criminel / Valenciennes / Cuissot et Bergues, officiers au régiment du Maisne à Valenciennes / Violences et mauvais traitement ».

6B91 1713

21 pièces cotées et paraphées, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « [17]13 Criminel / (Valenciennes) / Allard Defaux et autres, accusés d'avoir volé dans l'église des Capucins de Valenciennes / (ont été renvoyés absous par arret du 11 juillet 1713 — n° 19 ». Ces pièces proviennent du procès instruit à l'extraordinaire par l'échevinage de Valenciennes à la requête du prévôt-le-comte (8 pièces dont un inventaire) puis au conseil du Hainaut à la requête du procureur général (13 pièces).

6B92 1713

23 pièces cotées et paraphées (manque les n° 20, 22, 25) d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1713 / criminel / Valenciennes / Jean de Mauraige et de Mauraige, son frère, lieutenant general au bailliage d'Avesnes / Détournement de deniers publics et complicité ».

6B93 1715

4 pièces d'un procès instruit au conseil du Hainaut, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1715 Criminel (Valenciennes) / Jean Thiery, laboureur au village de Brueil / (Rébellion contre un huissier) ».

6B94 1715

Forte liasse de pièces, cotées de 1 à 57 et paraphées, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1715 / Criminel / (Valenciennes) / Le chevalier de Carbonel Canisy, capitaine de dragons et autres / Complicité de banqueroute frauduleuse ». Au dos de la dernière pièce il est indiqué « n° 51 » (cet article correspond au numéro 51 de l'inventaire 6B1, fol. 77 v° : « un procès extraordinairement instruit contre François Joseph de Blois et complices, accusés de banqueroute frauduleuse ... » ; la mention portée sur la chemise est donc trompeuse : les poursuites étaient en réalité dirigées contre de Blois et ses complices dont le chevalier de Carbonnel).

6B95 1716-1717

43 pièces d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « [1716-1717] Criminel / Valenciennes / Jacques François Dartois / soustraction de titres [faux : substitution de fausses lettres de change aux lettres ou billets produits à l'occasion de son procès contre Guillaume Lavalette] ». Au dos de la dernière pièce on peut lire « n° 41 » : cet article correspond au numéro 41 de l'inventaire 6B1, fol. 75 v°.

6B96 1718

6 pièces paraphées d'un procès criminel instruit au conseil du Hainaut, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1718/criminel (Valenciennes)/Jean François

Antoine Joseph Desmaizieres, sieur de Chatel des Pretz, M^e Jean François Berne, avocat, bailli portatif du village de Trith et autres / Complicité d'évasion du 1^{er} arrêté en flagrant délit ».

6B97 1719

11 pièces d'un procès criminel instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, dont un inventaire, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1719 Criminel / Valenciennes / Frederic de Chavirey, cadet au régiment de Cambrésis et Jean de Mirmont, lieutenant au même régiment / Rixe et duel ».

6B98 1719

9 pièces d'un procès criminel instruit au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1719 criminel ». Un papier découpé sur les pièces d'époque a été collé sur cette chemise ; il porte la mention « Le lieutenant Prévost le Comte de cette ville et Monsieur le procureur general du roÿ joint, demandeur et complaignant / contre / les nomméz Louis Delvent [Delevent] et les deux fils Chigard / M. d'Estroeux Rap. ». Objet des poursuites : Guet-apens, coups et blessures.

6B99 1720

21 pièces cotées (dont un inventaire) provenant d'un procès instruit à l'extraordinaire au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « [1720] criminel / Valenciennes / La Jeunesse dit Cailletot, soldat au régiment de Bourbon / Montesquiou, soldat au même régiment (tué) / Duel (Procès a un cadavre) ».

6B100 1720

8 pièces, cotées et paraphées, d'un procès criminel instruit au conseil du Hainaut, placées dans une chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1720 Criminel / Valenciennes / Guillaume Hon [Hion], maréchal à Saint-Sauve [Saint-Saulve] / tentative d'assassinat ».

6B101 1721

18 pièces d'un procès criminel instruit au conseil du Hainaut, placées dans un reste de chemise moderne sur laquelle il est écrit « 1721 / criminel (Valenciennes) / Quatre cavaliers de la compagnie du comte du Buat, fils du marquis de Wargnies / Assassinat d'un commis du Domaine près du château de Barbançon ». Sur un petit papier placé audessus des pièces on peut lire « Le procureur general du roy, demandeur contre certains quidams cavaliers du regiment de Bethune, accusés d'assassinat ou guet apens a la personne du nommé du Bois, commis à l'exercice du domaine a Barbançon / n° 11 / M. Francqué rapporteur / du 5 mars 1721 / Les pièces originales de cette procédure ont esté portées a M. Dargenson, intendant, le 27 mars 1721 ».

Les pièces révèlent que ce procès a suscité un conflit de juridiction avec l'intendant auquel l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1721 a attribué compétence (une copie de cet arrêt est jointe à la lettre de protestation envoyée par les officiers du conseil du Hainaut au chancelier Daguesseau).

Extrait des registres aux sentences criminelles de l'échevinage de Valenciennes.

4 pièces, cotées et paraphées, placées dans une farde moderne sur laquelle il est écrit « 1709 Criminel / (Valenciennes) / Tesse, Bailleul et Lequien à Valenciennes / Blessures ». En réalité, cet article correspond au n° 94 de l'inventaire 6B1, fol. 85 v°-86 r°: « Une farde contenant quatre extraits des registres aux sentences criminelles rendues par les prevost, juréz et eschevins de Valenciennes, lesdits extraits cottés et paraphés depuis le n° 1 jusqu'et compris le n° 4 et la dite farde cottée n° 94 » ; le n° 94 figure d'ailleurs au dos de la pièce cotée 4.

1709-1713

Ces extraits reprennent des sentences criminelles rendues par l'échevinage de Valenciennes entre janvier 1709 et novembre 1712 (N. B. : leur cotation ne respecte pas l'ordre chronologique) ; trois d'entre eux contiennent le texte de l'arrêt rendu en appel par le conseil du Hainaut. La première sentence reprise sur l'extrait coté 1 est intervenue dans le procès instruit à l'extraordinaire contre les nommés Tesse, Bailleul et Lequien, ce qui peut expliquer la méprise de celui qui a rédigé la

6B102

mention portée sur la chemise ; on notera que cette sentence décrète la transaction passée entre les accusés et leur victime et les condamne à l'exécuter.

3) Les frais de justice

Les épices

6B103-105

Registres de recette des épices.

6B103¹⁴ Epices des procès civils de la première chambre.

Ce registre, ouvert semble-t-il pour tenir note des sommes dues à la suite d'une demande d'enregistrement de lettres patentes délivrées par le roi ou de la réception d'officiers, a ensuite été retourné et utilisé comme registre de recettes des épices. Sur le plat de derrière (devenu plat de devant), il est en effet écrit « Registre des épices des proces civils de la premiere chambre commençant au mois de janvier 1718 ». Ce registre commence par un feuillet non folioté couvert de mentions incompréhensibles. Les 50 feuillets suivants, foliotés, recensent les épices pour des arrêts rendus entre le 10 janvier 1718 et juillet 1721 (le jour du dernier arrêt n'est pas précisé). Les feuillets foliotés 51 à 68 n'ont pas été utilisés; ils sont suivis de 65 feuillets vierges et non foliotés puis de 3 feuillets contenant le « tarif pour la formation du compte des épices » et de 8 nouveaux feuillets vierges.

1718-1721

Le registre indique d'abord la date de l'arrêt. Sous cette date, dans la partie droite du registre, figurent les noms et qualités des parties au procès ou du demandeur (en cas de demande présentée au titre de la justice gracieuse) et le nom de leurs procureurs. Dans la partie gauche, on trouve le nom du rapporteur suivi des sommes dues pour les épices, le dictum et les conclusions. Le temps consacré aux « vacations » est parfois précisé et l'absence d'un magistrat signalée (ex. : fol. 42 v° : « Mr Franquet absent »). La plupart des enregistrements ont été barrés ce qui laisse supposer que les sommes dues ont été réglées ; on retrouve d'ailleurs régulièrement la mention « recu et porté au compte du... ». On notera que tous les arrêts ont été rendus dans le cadre de la justice contentieuse, à l'occasion d'un procès jugé par le conseil de Valenciennes en première instance ou en appel, sauf cinq (un arrêt statuant sur le droit de préférence sur des immeubles saisis : cf. fol. 8 r° ; 3 demandes d'autorisation présentées dans le cadre de la justice gracieuse : cf. fol. 40 v°, 41 v°, 43 r° ; une demande en entérinement de lettres de commission de receveur des consignations : cf. fol. 46 r°).

Le « tarif pour la formation des épices » fait référence à des calculs effectués sur la base d'un nombre de parts (« sur le pied de neuf parts », « dix parts », « onze parts », « douze parts », « 13 parts », « 14 parts ») et indique les sommes dues — en florins et patars — en fonction du temps passé (ce temps est calculé par « demi-quart d'heure », « quart d'heure », « demie heure »...).

6B104 Epices des procès civils de la deuxième chambre.

Registre commençant par un feuillet non folioté portant le titre « Registre des espices du conseil provincial du Haynaut de la seconde chambre comencant au mois de mars 1718 pour les proces civils », suivi de 40 feuillets foliotés (dont 39 utilisés); les feuillets suivants sont vierges, à l'exception des 4 derniers. Sur le plat de devant il est écrit « Conseil prov^{al} du Haynaut à Valenciennes / Registre des epices de la seconde chambre pour les procés civils començant au mois de mars 1718 ». Les plats et contreplats ainsi que le recto du 1^{er} feuillet (non folioté) ont servi à faire des essais de plume ou des opérations. Lorsqu'on retourne le registre on peut lire, sur le plat de derrière, « Regi[stre] aux appostilles de la seconde chambre ».

Ce registre est tenu de la même manière que le précédent. Sur les 4 derniers feuillets utilisés à la fin du registre, trois contiennent un « Baresme pour la formation du compte des épices du conseil d'Haynaut » comparable au « tarif » figurant à la fin du registre 6B103 ; au recto du quatrième, on trouve un « tarif des droits que l'on prend en Parlement » et, au verso, un « Mémoire » contenant une liste de six magistrat avec indication de la date à laquelle ils ont « commencé a [ou cessé de] partager dans les épices ».

¹⁴ Cette cote est virtuelle. Cet article contenant deux registres, il est archivé sous la cote attribuée au premier d'entre eux : cf. 6B24.

1718-1721

6B105 Epices des procès criminels.

Cahier de 19 feuillets en relatif mauvais état (humidité): un feuillet au recto duquel il est écrit « Registre des épices des proces criminels commençant au premier janvier 1718 et finnissant le [date laissée en blanc] » suivi de 18 feuillets foliotés dont les 3 derniers n'ont pas été utilisés.

1718-1721

Ce registre récapitule les épices dues pour des procès criminels jugés entre le 7 janvier 1718 et le 30 juin 1721. Il mentionne d'abord la date de l'arrêt (il peut y avoir plusieurs arrêts pour une même affaire). Les parties (accusateur et accusé) sont ensuite indiquées dans la partie droite et on trouve dans la marge gauche le nom du rapporteur suivi de différents chiffres correspondant aux « Epic[es] », « Dict[um] », etc. Parfois aussi on trouve une référence à des vacations suivie de l'indication d'une durée (« vacque 2 h et demÿe », « V. 1 h », « Vacqué 3 heures ½ »…). Dans la plupart des cas une dernière mention indique qu'il y a eu des « Conclusions ». La marge gauche sert également à signaler l'absence d'un conseiller (ex. fol. 8 r° : « Mr Maloteau absent », « Mr Giliart absent »).

Les dépens

Les affirmations de voyages.

Les déplacements accomplis pour les besoins du procès ne peuvent entrer dans le calcul des dépens auxquels est éventuellement condamnée l'une des parties qu'à la condition d'avoir été notifiés au greffe de la cour au temps où ils ont été entrepris.

Liasse

6B106

Affirmations de voyages.

29 pièces dont 25 sont encore reliées ; au verso d'une des pièces volantes, qui était sans doute à l'origine fixée sous le lien, il est écrit « Affirmations de voyages, procurations, etc. / 29 pièces / n° 6 ».

1713-1720.

Outre 22 pièces constatant des affirmations de voyage faites au greffe du conseil du Hainaut la liasse contient un arrêt de ce conseil ordonnant l'enregistrement des lettres de provision et de naturalité obtenues par Pierre Laurent Delval et sa réception à l'office de greffier civil et criminel de la deuxième chambre, deux actes de caution passés en exécution d'une décision du conseil, une rencharge faite au greffe du conseil, une déclaration d'acquisition de terres au profit de « l'office de la présentation Notre Dame fondé en la cathedralle de Tournay », un « queritur » et un récépissé de retrait des pièces par un procureur.

Registres

6B107-110

Registres aux affirmations de voyage de la première chambre.

1705-1721

6B107

24 juillet 1705-26 octobre 1709

Registre non folioté (reliure en mauvais état). Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux affirmations et procurations commencant le 24 juillet 1705 et finissant le 26^e 8^{bre} $1709 / n^{\circ}$ 16 ».

6B108

29 octobre 1709-21 février 1715

Registre non folioté (reliure en mauvais état). Sur le plat de devant il est écrit « Deuxieme registre aux affirmations et procurations commencant le 29^e octobre 1709 et finissant le 21^e febvrier $1715 / n^\circ 17$ ».

6B109

23 février 1715-26 avril 1720

Registre partiellement folioté. Sur le plat de devant il est écrit « Troisieme registre aux affirmations et procurations commencant le 23 febvrier 1715 finissant le [26 avril 1720] $/n^{\circ}18$ ».

6B110 4 mai 1720-7 juillet 1721

Registre non folioté (1 feuillet vierge, 37 feuillets utilisés, 8 feuillets vierges) avec une couverture cartonnée.

N. B.: D'après l'ancien répertoire ce registre était un registre de la deuxième chambre mais aucune inscription ne justifie le rattachement à cette chambre. Ce registre correspond au dernier registre aux affirmations signalé parmi les registres trouvés au greffe de la première chambre dans l'inventaire 6B1, fol. 3 v° : « Un registre aux affirmations et procurations commencant le 4 may 1720 et finissant le sept juin 1721 cotté n° 29 » (ce numéro n'apparaît pas sur le registre mais il se trouvait vraisemblablement sur la reliure qui semble avoir disparu).

6B111 Registre aux affirmations de voyage de la deuxième chambre.

> Registre non folioté (reliure endommagée). Sur le plat de devant il est écrit « Registre aux affirmations / de voyages, procurations, / appellations etc. de la / seconde chambre / commencant le 10 juillet / 1716 et finissant le 26 aoust 1720 / Cotté C ».

> > 1716-1720

Honoraires d'avocat

6B112 Modération et paiement des honoraires d'avocat.

2 pièces attachées.

1709

Décision du taxateur des dépens du conseil provincial relative à la « déclaration d'honoraires demandée par maître Paul Joseph Delabarre » pour son intervention dans le procès de Jacques Baligand (6 août 1706; 1 feuillet); ordonnance du conseil du Hainaut du 7 août 1709 autorisant l'exécution forcée (parchemin).

D - Attributions d'ordre économique

1) L'exécution forcée sur le meubles

6B113 Comptes de ventes judiciaires de meubles.

3 pièces.

1711-1715

- Vente des effets ayant appartenu aux nommés La Fleur et Desmarets, soldats en garnison à Condé, sur ordonnance du conseil du Hainaut, le 24 octobre 1711 (compte rendu le 17 novembre suivant). Faire le lien avec 6B87.
- Vente des meubles et effets d'Antoine Boursier, censier de la cense de Saint-Landelin à Quiévrechain, saisis à la requête des religieux de Saint-Landelin à Crespin du 9 juillet 1715 (compte rendu le 5 septembre 1715).
- Vente des meubles, effets et avestures saisis sur Jacques Largilier, censier à Raismes, à la requête des sieurs et demoiselle Salembier du 8 juillet 1715 (compte rendu le 16 octobre 1715).

2) L'exécution forcée sur les immeubles : la saisie réelle

Autorisation de suppléer le receveur des consignations et des saisies réelles.

1 pièce.

1709

Requête présentée par Jaume Desguillion afin que Josse Bouchery, procureur, soit autorisé à faire à sa place les « devoirs et fonctions de receveur des consignations et de commissaire aux saisies réelles » lorsqu'il est obligé de s'absenter (ordonnance marginale du 18 février 1709).

6B114

6B115 Enregistrement des saisies réelles.

Registre contenant 223 feuillets foliotés, utilisés jusqu'au fol. 173. Sur le plat de devant il est écrit « Premier registre pour l'enregistrement des saisies reelles faites de l'autorité du baillage roial et siege provincial de la province de Hainaut etabli a Valenciennes commencant le dix huit novembre mil sept cens cinq et finissant [date non indiquée] ». Le registre commence (fol. $1 r^{\circ}$) par un protocole dans lequel le procureur du roi, Taffin, certifie avoir « nombré et paraphé » le registre sur le premier et le dernier feuillet, le 10 novembre 1705. A la fin du feuillet 173 r° il est indiqué que ce registre a été « deposé au greffe [du parlement] le 18 decembre 1723 ».

1705-1721

Ce registre a servi à enregistrer toutes les saisies réelles et rencharges effectuées en vertu d'une décision de la cour de Valenciennes ou d'une commission de sa chancellerie (saisies intervenues entre le 2 septembre 1705 et le 20 janvier 1721, enregistrées par Jaume et Jacques André Desguillon, ès qualité de receveurs des saisies réelles, entre le 18 novembre 1705 et le 6 février 1721). Certaines saisies portent sur des offices du conseil (cf. p. 165 sq. : saisie de la charge de greffier de la première chambre dont est pourvu Thierry Gérard Masquelier).

Saisies réelles. Comptes et procès-verbaux d'adjudications 15.

1704-1720

6B116 1705-1720

Forte liasse.

- Fief situé à Aniche saisi le 14 novembre 1705 sur Jean Eustache de Tournay à la requête de Jacques Ferdinand Leroy, conseiller ecclésiastique à la cour de Mons (rencharge de plusieurs créanciers). 9 pièces reliées: 8 comptes (pour les années 1705 à 1718) et procès-verbal d'adjudication de bail judiciaire (14 mars 1713).
- Maison, terres labourables, prés et prairies situés « au village de [Magdinolle ? Magtinole ?] », saisis le 4 avril 1707 sur Arnould et Charles Duvelin à la requête de Jacques Dumesnil, seigneur de Gerbouville (rencharge de plusieurs créanciers). 2 pièces reliées : compte des revenus de l'année 1707 et procès-verbal d'adjudication de bail judiciaire du 18 octobre 1707.
- Fief du Petit-Sart, situé à Saint-Saulve, saisi le 7 janvier 1709 sur feu Jean de la Croix et Anne Catherine Nerins (Meurin), son épouse, à la requête de François de Bridimus et de Marie Jeanne de Briaste, vendu par adjudication au sieur de la Ferté. 5 pièces reliées et une pièce volante : compte de la curatelle de la succession rendu par l'avocat Watier, ès qualité de curateur judiciairement commis, le 3 septembre 1709 (avec 4 pièces jointes) et compte des revenus du fief présenté au conseiller Bonnières le 7 octobre 1709 par Jean François Du Bois, mayeur de Valenciennes, receveur des consignations et commissaire des saisies réelles de ladite ville et Prévôté-le-Comte.
- Terres situées à Aulnoy, Fresnes et Thivencelle, saisies le 12 novembre 1715 sur Henri Joseph Florent Le Boucq, sieur du Rompeau, demeurant à Valenciennes, à la requête de Joseph Albert Le Boucq, demeurant à Douai (rencharge de plusieurs créanciers en 1716 et 1717). 4 pièces reliées : 3 comptes pour les années 1715, 1716, 1717 et un procès-verbal d'adjudication de bail judiciaire du 16 décembre 1719.
- Biens saisis le 12 décembre 1716 sur la dame Lemoine, veuve du sieur de Crupilly, à la requête des religieuses ursulines de Valenciennes (rencharge de plusieurs créanciers en 1718). 1 pièce : compte pour les années 1716 à 1718.
- Terres situées à Bruille, châtellenie de Bouchain, saisies le 20 février 1717 sur la succession de Jean Claude Berson à la requête de Charles François Mourette, demeurant à Douai. 1 pièce : procès-verbal d'adjudication de bail judiciaire du 3 juin 1717.
- Maisons et fief de la « cour de Jausse a present dit maison de charité », appartenant au sieur Wallé (Vallée dans l'inventaire 6B1, fol. 67 v°), avocat à Valenciennes, au titre de son épouse, et à Marguerite Desjardin, veuve de Jean Jacques Daniau, marchande à Valenciennes, saisis le 22 février 1717 à la requête de Jean François Tordreau, sieur de Belverge, conseiller pensionnaire de

6B116-117

¹⁵ Sauf indication contraire, les comptes ont été rendus par le receveur des saisies réelles du conseil du Hainaut devant un conseiller commis par le conseil et en présence du procureur général et du ou des procureurs des créanciers saisissant ou renchargeant.

la ville de Valenciennes (rencharge de plusieurs créanciers). 3 pièces : comptes pour les années 1717, 1719 et 1720.

- Fief de Lassus et autres biens situés à Hérin, saisis les 1er et 2 septembre 1705 sur feu Pierre Ambroise de Blery, sieur de Lassus, à la requête des maîtres et surintendants de la chapelle de Notre-Dame de Montaigu érigée en l'église abbatiale Saint-Jean de Valenciennes (rencharge de plusieurs créanciers en 1708, 1711, 1714). 1 pièce : compte pour l'année 1719. Faire le lien avec le premier dossier de 6B117.

6B117 1704-1719

Forte liasse.

- Fief de Lassus et autres biens situés à Hérin (faire le lien avec le dernier dossier de 6B116 : même saisie). 26 pièces reliées dont 10 comptes (pour les années 1704-1705, 1706, 1707, 1708, pour le reliquat des années 1704-1708 et pour les années 1709 à 1711, 1715, 1716, 1717, 1718), le compte de la vente judiciaire des meubles de Pierre Antoine de Blery (22 février 1706) et 3 procèsverbaux d'adjudication (2 adjudications de bail judiciaire les 23 décembre 1705 et 10 novembre 1713, et une adjudication de réparations à faire sur les bâtiments du 23 avril 1709).
- Dix bonniers de prairies et de terres labourables situés à Fresnes-les-Condé [Fresnes-sur-Escaut], saisis le 13 août 1706 sur feu Sylvain Joseph de Conzale d'Alveda [Gonzalès d'Alveda] à la requête de Jean Adrien Grenier, licencié ès lois, échevin de Valenciennes. 4 pièces reliées : 4 comptes pour les années 1704 à 1706, 1707-1708, 1709-1710 et 1711.
- Fief et maison situés aux terroirs de Sebourg, Rombies, Angre et Rouvignies, Cantin, Hérin, etc., saisis les 16 et 19 décembre 1711, 2 janvier et 4 février 1712 et 22 juin 1714 sur le feu comte d'Ozemont et sur son héritière féodale à la requête de Michel Desfontaines, conseiller au conseil du Hainaut, et consorts. 2 pièces : procès-verbaux d'adjudication de bail des 3 février et 16 novembre 1714.
- Biens situés à Féchain, Fressain et Monchecourt, saisis les 1er et 3 juillet 1713 sur Louis de Chevry, ès qualité de tuteur de son fils, héritier du sieur Goupy d'Argence, chanoine de l'église Saint-Amé de Douai, à la requête de Pierre François Fremy, bourgeois de Paris. 8 pièces reliées : 4 comptes pour les années 1713 à 1715, 1716, 1717 et 1718, 3 procès-verbaux d'adjudication du droit de dîme des 15 juin et 1er juillet 1714 et 23 juin 1717 et un procès-verbal d'adjudication de bail du 27 novembre 1717.
- Terres situées à Saultain, Rombies, Cantin et Rouvignies, saisies les 16 décembre 1711 et 2 janvier et 4 février 1712, sur Marie Ernestine Thérèse, comtesse de Berlo et d'Ozemont, chanoinesse à Epinal, sœur et héritière de François Ferdinand, baron de Berlo, comte d'Ozemont, demeurant à Liège, à la requête des héritiers de Jean Fiefvet et Claudine Remy (rencharge de plusieurs créanciers). 8 pièces reliées : 4 comptes (pour les années 1712 à 1715, 1716, 1717, 1718) et 4 procès-verbaux d'adjudication (2 adjudications de bail des 5 janvier 1715 et 19 mai 1719 et 2 adjudications de rentes seigneuriales et foncières du 28 février 1715).

Registre des consignations.

Registre (reliure endommagée) contenant 70 feuillets foliotés, utilisés jusqu'au fol. 65. Sur le plat de devant il est écrit « n° 1 / Premier registre des consignations faites de l'autorité du baillage roial et siege provincial etablie a Valenciennes commencant le vingt cinq de novembre mil sept cens cinq [date erronée] et finissant le [date non indiquée] » et, au dos « Des consignations / 1705 / Consignations ». Le registre commence par un protocole dans lequel le procureur du roi, Taffin, certifie l'avoir « paraphé et nombré » le 1^{er} décembre 1705 ; on notera qu'il indique que le registre contient « deux cens vingt deux feuillets » alors qu'il n'en contient que 70. Après la dernière consignation enregistrée fol. 65 v° il est écrit « Fin » puis « déposé au greffe le 18 décembre 1723 ».

1705-1721

Ce registre a été tenu d'abord par Jaume Desguillion, du 21 décembre 1705 au 13 mars 1720 (fol. 1-42) puis par son fils, Jacques-André - qui lui a succédé dans son office de receveur des consignations -, du 22 avril 1720 au 31 mai 1721. Il correspond au registre mentionné dans le procès-verbal établi le 5 avril 1720 à la suite du décès de J. Desguillion (cf. 6B6 : « un registre des consignations cotté et paraphé depuis [le] n° 1 jusqu'au n° 42 v°, in fol., comenceant le premier décembre 1705 signé Taffin lors procureur general audit conseil et finissant le treize de mars [1720] »; il a été « arresté au bas du fol. 42 v° et sur le 43 r° »).

6B118

6B119 Compte général et purgatif des consignations et saisies réelles.

Registre avec une reliure en relatif mauvais état (plats sales et endommagés par l'humidité) contenant 188 feuillets : 3 feuillets vierges suivis de 132 feuillets foliotés, 3 feuillets non foliotés mais utilisés, 4 feuillets vierges, 34 feuillets paginés de 1 à 67, un feuillet vierge, 6 feuillets utilisés et 5 feuillets vierges.

1723

Contient: 1) Le « Compte, etat et renseignement general, final et purgatif » des consignations présenté le 1er septembre 1723 par Jean André Desguillion, « cy devant » receveur des consignations et commissaire receveur des deniers des saisies reelles du conseil provincial, à Adrien Nicolas de Burges, conseiller commis par le parlement, arrêté le 18 décembre suivant (fol. 1-132), suivi de la « recapitulation de toutes les sommes restantes du present compte consignées ou converties en billiets de banque... » (3 feuillets non foliotés). 2) Le « Compte et renseignement final et purgatif » des saisies réelles présenté par Desguillion et arrêté le même jour devant le même conseiller (p. 1-67). 3) Un « Estat et renseignement (...) concernans tous les despences et fraix de voiages... » du 18 décembre 1723 (6 feuillets non foliotés).

Un procès-verbal de comparution devant le conseiller de Burges, le 10 décembre 1723, a été relié au début du registre : comparution de Jacques André Desguillion qui sollicite « le coulement de [son] compte » et de ses frères et autres héritiers de Jaume Desguillion qui y consentent (2 feuillets dont 1 vierge).

III - La chancellerie près la cour

6B120 Requêtes en vue d'obtenir des lettres de petite chancellerie.

Liasse encore reliée réunissant 66 requêtes numérotées; la première porte, en outre, l'indication « n° 14 » (cet article correspond au n° 14 de l'inventaire 6B1, fol. 66 r° : « une liasse contenant soixante six requestes cottées et paraphées par premiere et derniere, présentées audit conseil avant l'établissement de la chancellerie pour en obtenir les commissions y requises... »).

1712-1714

Requêtes visant à obtenir des lettres de petite chancellerie (commissions de relief d'appel, d'anticipation d'appel, de désertion d'appel, de reprise d'errements, etc.). La date de délivrance des lettres, accordées entre le 22 septembre 1712 et le 16 janvier 1714, est mentionnée en haut à gauche du premier feuillet de chaque requête. Ces requêtes ont été présentées non à la chancellerie mais à « Messeigneurs les presidens et gens tenans conseil provincial d'Haynaut et de Vallenciennes » ce qui s'explique par le fait que le conseil a suppléé la chancellerie jusqu'à son installation qui n'est intervenue que tardivement, le 7 novembre 1713 (cf. 6B17).

Articles manquants

Les articles signalés ci-dessous étaient mentionnés dans l'ancien répertoire mais ne se trouvent plus en magasin.

6B7 Arrêts et sentences. Deuxième chambre (1718-1719).

Cet article correspondait peut-être au registre aux sentences de la deuxième chambre « commencant le sept novembre 1718 et finissant le vingt un mars 1719 » mentionné dans l'inventaire 6B1, fol. 4 v°.

- 6B22 Registres aux affirmations de voyages. Deuxième chambre (1720).
- **6B37** Sentences des 1^{re} et 2^e chambres (1712-1721).
- 6B44 Embrefs. Actes de ventes et contrats divers (1746-1759).

Table de concordance

Ancienne cote 6B	Complément cote	Nouvelle cote
1		6B1
2		6B2
3		6B26
4		6B104
5		6B51
6		6B54
7		Manquant
8		Registre du parlement (8B2047)
9		Registre du parlement (8B2049)
10		Registre du parlement (8B2048)
11		Registre du parlement (8B2050)
12		Registre du parlement (8B2051)
13		Registre du parlement (8B2052)
14		Registre du parlement (8B2053)
15		Registre du parlement (8B2054)
16		6B107
17		Registre du parlement (8B2059)
18		Registre du parlement (8B2058)
19		6B108
20		6B109
21		6B110
22		Manquant
23		6B119

24		6B115
25		6B111
26		6B75
27		6B53
28		6B36
29		6B38
30		6B41
31		6B78
32		6879
33		6880
34		6B74
35	/A/1	6B42
35	/A/2 n° 1	6B43
35	/A/2 n° 2	6B21
35	/A/2 n° 3	6B76
35	/A/3	6B47
35	/B	6B48
36	/1	6B44
36	/2	6B49
37	72	Manquant
38		6B52
39	/A	6B45
39	/B	6B55
40	75	6B46
41	/A/1 n° 1	6B82
41	/A/1 n° 2	6B84
41	/A/1 n° 3	Reclassé en 8B1 cf. 8B1/30882
41	/A/2 n° 1	6B85
41	/A/2 n° 2	6B86
41	/A/2 n° 3	6B92
41	/A/2 n° 4	6B96
41	/A/2 n° 5	6B101
41	/A/3 n° 1	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30883
41	/A/3 n° 2	6B93
41	/A/3 n° 3	6B97
41	/A/3 n° 4	6B95
41	/A/3 n° 5	6B98
41	/A/3 n° 6	6B100
41	/B/1 n° 1	6B83
41	/B/1 n° 2	6B88
41	/B/2	6B87
41	/B/3 n° 1	6B102
41	/B/3 n° 2	6B89
41	/B/3 n° 3	6B90
41	/B/3 n° 4	6B91
41	/D/3 4	ODST

41	/C	6B94
42	/A/1 n° 1	6B8
42	/A/1 n° 2	6B18
42	/A/1 n° 3	6861
42	/A/2 n° 1	6B12
42	/A/2 n° 2	6870
42	/B/1	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30884
42	/B/2	6B35
43	/A/1 n° 1	2E298/2
43	/A/1 n° 2	2E298/1
43	/A/1 n° 3	2E298/23
43	/A/1 n° 4	2E298/24
43	/A/1 n° 5	2E298/25
		·
43 43	/A/1 n° 6 /A/2 n° 1	2E298/28
43	/A/2 n° 2	2E298/9
		2E298/27
43	/B n° 1	2E298/35
43	/B n° 2	2E298/37
43	/B n° 3	2E298/38
43	/B n° 4	2E298/30
43	/C/1 n° 1	2E298/18
43	/C/1 n° 2	2E298/36
43	/C/2 n° 1	2E298/15
43	/C/2 n° 2	2E298/16
43	/C/2 n° 3	2E298/17
43	/C/2 n° 4	2E298/34
44	(4. 0.4	Manquant
45	/A n° 1	68113
45	/A n° 2	68114
45	/A n° 3	6B116
45	/В	6B117
46	/A n° 1	6B99
46	/A n° 2	6B60
46	/A n° 3	6B62
46	/A n° 4	6B69
46	/A n° 5	6B71
46	/A n° 6	6B65
46	/B n° 1	6B64
46	/B n° 2	6B57
46	/C n° 1	6B59
46	/C n° 2	6B67
46	/D n° 1	6B58
46	/D n° 2	6B81
46	/D n° 3	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30885
46	/E n° 1	6B66

46	/E n° 2	6B72
Non coté	n° 1	6B77
Non coté	n° 2	6B25
Non coté	n° 3	6B22
Non coté	n° 4	6B50
Non coté	n° 5	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30886
Non coté	n° 6	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30887
Non coté	n° 7	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30888
Non coté	n° 8	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30889
Non coté	n° 9	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30890
Non coté	n° 10	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30891
Non coté	n° 11	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30892
Non coté	n° 12	Reclassé en 8B2 : cf. 8B2/1431
Non coté	n° 13	6B63
Non coté	n° 14	6B68
Non coté	n° 15	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30893
Non coté	n° 16	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30894
Non coté	n° 17	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30895
Non coté	n° 18	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30896
Non coté	n° 19	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30897
Non coté	n° 20	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30898
Non coté	n° 21	Reclassé en 8B1 : cf. 8B1/30899

Ancienne cote 8B1	Complément cote 8B1	Nouvelle cote 6B
9435		118
9510		105
9511		24 (et 104)
11102		17
14794	1	5 ^{bis}
14794	2	35 ^{bis}
17681		106
18914		14
20981		120
27389		9
27476		10
27552	/1	4
27552	/2	5
27552	/3	3
27552	/4	6
27552	/5	112
28137	/1	15
28137	/2	16
30679	/4 n° 1	7
30679	/4 n° 2	11

Ancienne cote 8B2	Complément cote	Nouvelle cote 6B
32		20
80		23
212		39
213		40
232		73
233		27
251		56
421		29
424		30
463		33
464		34
465		32
486		28
487		31
894		37
1282		19
1447	/2	13

Table des matières

Introduction	1
I - L'organisation de la cour	3
I-1 : Personnel	3
Registre aux testaments	3
Règlement de la succession sous l'autorité de la cour	3
I-2 : Comptabilité	4
I-3: Correspondance	5
I-4 : Discipline intérieure et vie de la cour	6
II - L'activité de la cour	6
II-1 : Le rôle du parquet	6
II-2 : Les fonctions de la cour	7
A - Fonction d'enregistrement	7
1) Enregistrement d'actes royaux de portée générale	7
Liasses	7
Registres	7
2) Enregistrement d'actes royaux concernant des intérêts particuliers	8
Liasses	8
Registres	9
B - Pouvoir réglementaire	10
C - Fonction judiciaire	11
1) Justice civile	11
Introduction de l'instance	11
Instruction	11
Distribution	14
Jugement	14
Suivi des pièces des procès portés à la cour	18
Procédures en matière civile	18
2) Justice criminelle	21
Registres aux procès criminels apportés	21
Registre aux apostilles	21
Arrêts criminels	22
Procédures en matière criminelle	22
3) Les frais de justice	26

Les épices	26
Les dépens	27
D - Attributions d'ordre économique	28
1) L'exécution forcée sur le meubles	28
2) L'exécution forcée sur les immeubles : la saisie réelle	28
III - La chancellerie près la cour	31
Articles manquants	32
Table de concordance	32
Table des matières	37